



Conseil fédéral de la CSN

Mandat 2008–2011

Procès-verbal de la 9^e réunion

tenue à Québec les 8, 9 et 10 décembre 2009

Table des matières

1.	Mot de la présidente	602
2.	Accréditation des délégué-es.....	602
3.	Adoption de l'ordre du jour	602
4.	Adoption des procès-verbaux	602
	• Réunion des 22 et 23 septembre 2009.....	602
	• Réunion des 10 et 11 novembre 2009.....	602
5.	Finances publiques : suivi.....	602
6.	Finances.....	603
	• États financiers au 31 août 2009	603
	• Rapport du comité de surveillance	603
7.	Élections au comité d'orientation	603
	• Comité d'orientation.....	603
8.	Partenariats public-privé	603
9.	Coopération internationale.....	603
	• Nomination des coprésidents pour Alliance syndicats et tiers-monde	604
10.	Questions de privilège et conflits en cours	604
	• Questions de privilège	604
	➤ Coalition pour le respect de la confidentialité dans le réseau de la santé et des services sociaux	604
	➤ États généraux sur l'avenir des universités québécoises	605
	➤ Alternatives	605
	• Conflits en cours.....	605
	➤ Syndicat des employé-es des centres d'hébergement de la région des Laurentides – Résidence Le Boisé.....	605
	➤ Syndicat des travailleurs des Éditions du Réveil	606
11.	Formation politique	606
12.	Oser en français.....	606
13.	Subvention de la CPMT	606
14.	Secteur public.....	607
15.	Environnement	607
	• Enjeux de la conférence de Copenhague	607
	• Déclaration des jeunes sur l'environnement	607
16.	Catastrophe de Bhopal : 25 ans plus tard.....	607

La réunion débute à 10 heures.

La liste des présences est en Annexe A, page 609.

1. Mot de la présidente (Annexe B, page 617)

La présidente, Claudette Carbonneau, s'adresse aux délégué-es du conseil confédéral.

2. Accréditation des délégué-es

Mona Edma propose, appuyée par Louise Jetté d'accréditer les personnes suivantes : Nelson Isabel (Bas Saint-Laurent), Jean-Pierre Jean, François Marceau (Côte-Nord), Mireille Labbé (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), Julie Lachapelle (Laurentides), Patrice Benoit, Yves Leclerc, René Rochon, David Santos, Caroline Tremblay (Montréal métropolitain), Vincent Grenier, Sophie Rousseau (Québec-Chaudière-Appalaches), Léo-Noël Fortin, Laval Perron (Saguenay-Lac-St-Jean), Chantal Lamoureux (Montérégie), Jacques Robert (Commerce), Benoît Fortin, Jacques Vary (Construction), Claire Tremblay (Enseignantes et enseignants), Mélanie Allard (Métallurgie), Stéphanie Baby, Valois Boudreault, Robin Côté, Sonia Latreille, Bruno Leblanc, Joanie Méthot, Johanne Provencher, Louise Quirion, René Joseph, Marie-France Ross, Sylvie Théorêt (Santé et services sociaux), Manon Doganieri (Services publics).
ADOPTÉ

3. Adoption de l'ordre du jour (Annexe C, page 627)

Jacques Forgues propose, appuyé par Jean-Pierre Tremblay, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. ADOPTÉ

4. Adoption des procès-verbaux

- ***Réunion des 22 et 23 septembre 2009***

Marc Corriveau propose, appuyé par Paul Lavergne, d'adopter le procès-verbal des réunions du conseil confédéral des 22 et 23 septembre 2009.
ADOPTÉ

- ***Réunion des 10 et 11 novembre 2009***

Julie Brodeur propose, appuyée par Michel Tremblay, d'adopter le procès-verbal des réunions du conseil confédéral des 10 et 11 novembre 2009.
ADOPTÉ

5. Finances publiques : suivi (Annexe D, page 629)

Claudette Carbonneau , présidente, Pierre Patry, trésorier, et Louis De Garie, adjoint au comité exécutif, présentent le texte *Finances publiques : suivi des priorités* et informent les délégué-es sur la campagne en cours.

Jean Lacharité propose, appuyé par Pierre Bibeau, d'adopter le texte *Finances publiques : suivi des priorités*. ADOPTÉ

6. Finances (Annexe E, page 637)

- ***États financiers au 31 août 2009***

Le trésorier, Pierre Patry, présente les états financiers au 31 août 2009.

Michel Tremblay propose, appuyé par Pierre Roger, d'adopter les états financiers au 31 août 2009. ADOPTÉ

- ***Rapport du comité de surveillance***

Chantal Côté et Guy Normandin présentent leur rapport.

Sylvie Blackburn propose, appuyée par Alexandre Fecteau, d'adopter le rapport du comité de surveillance. ADOPTÉ

7. Élections au comité d'orientation

Claudette Carbonneau, présidente, et Lise Poulin, secrétaire générale, agissent respectivement comme présidente et secrétaire d'élections.

- ***Comité d'orientation***

Michel Tremblay propose Caroline Tremblay, qui accepte.

Elle est donc élue membre du comité d'orientation.

8. Partenariats public-privé

Louis Roy, vice-président, informe les délégué-es sur les éléments contenus dans le rapport du vérificateur général du Québec.

Jean Trudelle propose, appuyé par Paul Thomas, que le conseil confédéral reçoive la présentation sur les partenariats public-privé. ADOPTÉ

9. Coopération internationale

Claudette Carbonneau, présidente, invite monsieur Maurice Bossuat, responsable du département international de la CFDT, et Jacques Létourneau, adjoint au comité exécutif, à présenter le travail du réseau syndical de coopération au développement de la CSI. Jacques Létourneau présente également le futur programme de coopération sur l'Afrique.

Lise Poulin, secrétaire générale, informent les délégué-es sur Alliance syndicats et tiers-monde.

Claude Allard propose, appuyé par Marjolaine Côté, que le conseil confédéral reçoive la présentation sur projet de la Confédération syndicale internationale (CSI) sur le renforcement des organisations syndicales ainsi que sur la campagne sur Alliance syndicats et tiers-monde. ADOPTÉ

- ***Nomination des coprésidents pour Alliance syndicats et tiers-monde***

Lise Poulin, secrétaire générale, présente aux délégué-es du conseil confédéral les noms des personnes suggérées pour assumer la co-présidence de la campagne d'Alliance syndicats et tiers-monde, soit Michel Tremblay, président de la Fédération des professionnelles, et Ann Gingras, présidente du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches.

Giinette Langlois propose, appuyée par Denis Marcoux, que le conseil confédéral entérine la nomination de Michel Tremblay et d'Ann Gingras comme coprésidents pour la campagne d'Alliance syndicats et tiers-monde. ADOPTÉ

10. Questions de privilège et conflits en cours

- ***Questions de privilège***

- *Coalition pour le respect de la confidentialité dans le réseau de la santé et des services sociaux*

La présidente, Claudette Carbonneau, invite Laurier Goulet, vice-président de la Fédération de la santé et des services sociaux, à présenter la question de privilège au nom de la Coalition pour la confidentialité dans la santé et les services sociaux.

Attendu le caractère nominatif et confidentiel des données recueillies;

Attendu que ces données sont transmises dans une banque commune à la RAMQ;

Attendu le trop grand nombre d'utilisateurs pouvant avoir accès à ces données sans le consentement explicite des personnes concernées;

Attendu la menace directe que représente la cueillette de données nominatives sur le respect et la protection de la vie privée;

Laurier Goulet propose, appuyé par Sylvie Théorêt, que le conseil confédéral de la CSN appuie sans réserve la lutte du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Centre Dollard-Cormier et de la Coalition pour le respect de la confidentialité dans le réseau de la santé et des services sociaux en signant la pétition produite à cet effet et en demandant à tous les syndicats de la faire signer massivement par leurs membres. ADOPTÉ

➤ *États généraux sur l'avenir des universités québécoises*

La présidente, Claudette Carbonneau, invite Marie Blais de la FNEEQ et Michel Tremblay de la FP à présenter la question de privilège.

Attendu que le sous-financement chronique des universités québécoises mine sa capacité de jouer pleinement son rôle dans le développement du Québec;

Attendu l'importance nouvelle de l'enseignement supérieur dans une société du savoir;

Attendu la nécessité de développer, au sein des universités, une gouvernance collégiale respectant pleinement l'apport des personnels;

Marie Blais propose, appuyée par Michel Tremblay, d'adopter la proposition à l'effet que la CSN considère nécessaire une réflexion en profondeur sur l'avenir des universités québécoises, menée au premier chef par celles et ceux qui la fréquentent et qui y œuvrent, et appuie en conséquence l'organisation, par la Table des partenaires universitaires, d'États généraux sur cette question. ADOPTÉ

➤ *Alternatives*

La présidente, Claudette Carbonneau, invite Michel Lambert, directeur général d'Alternatives, ainsi que Victor Carrenza du syndicat des employé-es à présenter la question de privilège.

Denis Marcoux propose, appuyé par Jean Lacharité,

Que le conseil confédéral de la CSN supporte l'ONG Alternatives dans sa bataille pour assurer un financement adéquat de ses activités de coopération internationale et de sensibilisation du public aux enjeux politiques de la solidarité internationale. Que la CSN interpelle la ministre responsable de l'Agence canadienne de développement international ACDI pour qu'elle garantisse à Alternatives les budgets nécessaires à son bon fonctionnement.

Que la CSN dénonce aussi la coupe radicale imposée à l'ONG torontoise Kairos et invite la ministre à rétablir son financement. ADOPTÉ

• ***Conflits en cours***

➤ *Syndicat des employé-es des centres d'hébergement de la région des Laurentides – Résidence Le Boisé*

La présidente, Claudette Carbonneau, invite Johanne Lafond, présidente du Syndicat des employé-es des centres d'hébergement de la région des Laurentides – Résidence Le Boisé en grève depuis le mercredi 14 octobre 2009 à présenter la situation qui prévaut actuellement.

➤ *Syndicat des travailleurs des Éditions du Réveil*

Chantale Larouche, présidente de la FNC, et Dominique Savard, présidente du Syndicat des travailleurs des Éditions du Réveil présente la situation qui prévaut depuis le lock-out du 4 mars 2009.

Normand Boivin propose, appuyé par Renée Levasseur, que le conseil confédéral de la CSN appuie la lutte des travailleuses et des travailleurs de la Résidence Le Boisé - Syndicat des employé-es des centres d'hébergement de la région des Laurentides et du Syndicat des travailleurs des Éditions du Réveil et invite tous les syndicats affiliés à les appuyer. ADOPTÉ

11. Formation politique

La présidente, Claudette Carbonneau, présente les invité-es qui s'adresseront aux membres du conseil confédéral sur les tarifs d'électricité, soit messieurs Dany Lemieux et Patrick Déry.

12. Oser en français (Annexe F, page 669)

Claudette Carbonneau, présidente, Michel Forget, adjoint au comité exécutif, et Michel Trépanier, conseiller à la recherche au Service des relations du travail, présentent le texte *Oser en français* qui traite particulièrement le jugement de la Cour suprême et la Charte de la langue française, quelques repères au sujet de la situation du français, de la langue de travail et de la francisation des entreprises ainsi que les travaux de la CSN sur la francisation des entreprises.

David Santos propose, appuyé par Fernande Lévesque, de recevoir la présentation sur *Oser en français*. ADOPTÉ

* * * * *

Accréditation de délégué-es

Guy Laurion propose, appuyé par Pierre Bibeau, d'accréditer Éric Jobin, Aldo Miguel Paolinelli (Construction), Odette Lefrançois (Enseignantes et enseignants), Line Beaulieu (Santé et services sociaux), Carmen Côté (Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec), Audrey Lefebvre Sauvé (Montréal métropolitain). ADOPTÉ

* * * * *

13. Subvention de la CPMT

Denise Boucher, vice-présidente, informe les délégué-es du conseil confédéral sur la subvention reçue de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et qui servira à la réalisation d'un projet de formation auprès des membres et des salarié-es de la CSN afin d'accroître le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre des membres des syndicats du secteur privé.

Alain Lampron propose, appuyé par Jean Lortie, que le conseil confédéral reçoive la présentation sur la subvention reçue de la CPMT pour la réalisation d'un projet permettant d'accroître le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre des membres des syndicats du secteur privé. ADOPTÉ

14. Secteur public

Louis Roy, vice-président, informe les délégué-es du conseil confédéral sur l'évolution de la situation dans le secteur public à la suite du dépôt des demandes du Front commun et de la réponse reçue du gouvernement du Québec.

Caroline Tremblay propose, appuyée par Yvon Godin, de recevoir le rapport verbal sur la situation dans la négociation du Front commun des secteurs public et parapublic. ADOPTÉ

15. Environnement

- *Enjeux de la conférence de Copenhague (Annexe G, page 689)*

Roger Valois, vice-président, Michel Forget, adjoint au comité exécutif, et Isabelle Ménard, conseillère au Service des relations du travail, présentent aux membres du conseil confédéral les enjeux de la Conférence de Copenhague.

Dominique Daigneault propose, appuyée par Edith Hamel, de recevoir la présentation sur les enjeux de la conférence de Copenhague. ADOPTÉ

- *Déclaration des jeunes sur l'environnement (Annexe H, p.703)*

La secrétaire générale, Lise Poulin, accompagnée des membres du comité national des jeunes, Alexandre Roy, Jean-Thomas Courchesne, Valérie Gauthier, Michael Perron-Côté, Audrey Lefebvre-Sauvé, présentent la *Déclaration des jeunes sur l'environnement* qui a été convenue lors du colloque sur l'environnement qui s'est tenu à Québec les 19 et 20 novembre dernier.

Jacques Forgues propose, appuyé par Mona Edma, d'entériner la *Déclaration des jeunes sur l'environnement*. ADOPTÉ

16. Catastrophe de Bhopal : 25 ans plus tard

La présidente, Claudette Carbonneau, invite Louis Roy, vice-président, et Sylvie Joly, conseillère à l'information au CCSPP, à présenter aux délégué-es du conseil confédéral le court film sur la situation à Bhopal qu'ils sont invités à regarder.

Louis Roy propose, appuyé par Mona Edma,

Que la CSN et ses organisations affiliées appuient la campagne de lettres d'Amnistie internationale demandant au gouvernement indien de mettre fin à 25 ans d'injustice envers la population de Bhopal et exigeant de la compagnie Dow Chemical qu'elle décontamine le site de l'usine à Bhopal.

Que la CSN invite ses organisations affiliées et leurs syndicats à soutenir financièrement les organisations citoyennes de Bhopal qui offrent des services aux survivants de la catastrophe de 1984 et aux enfants qui naissent avec des séquelles dues à la pollution engendrée par l'usine de produits chimiques d'Union Carbide (achetée depuis par Dow Chemical). ADOPTÉ

Fin de la réunion à 11 h 50.



Claudette Carbonneau,
Présidente



Lise Poulin,
Secrétaire générale



**Conseil confédéral de décembre 2009
Présence des délégué-es aux séances**

Séances

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

	1	2	3	4	5
Boucher Denise	<input checked="" type="checkbox"/>				
Carbonneau Claudette	<input checked="" type="checkbox"/>				
Patry Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>				
Poulin Lise	<input checked="" type="checkbox"/>				
Roy Louis	<input checked="" type="checkbox"/>				
Valois Roger	<input checked="" type="checkbox"/>				

CONSEIL CENTRAL CÔTE-NORD - CSN

	1	2	3	4	5
Jean Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>				
Marceau François	<input checked="" type="checkbox"/>				
Tremblay Guillaume	<input checked="" type="checkbox"/>				

**CONSEIL CENTRAL DE LA GASPESIE ET DES ILES DE LA
MADELEINE**

	1	2	3	4	5
Beaudin Denis	<input checked="" type="checkbox"/>				
Chiasson Anatole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Labbé Mireille	<input checked="" type="checkbox"/>				

CONSEIL CENTRAL DE L'OUTAOUAIS

	1	2	3	4	5
Brodeur Julie	<input checked="" type="checkbox"/>				
Ferland Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>				
Quijada Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DE LANAUDIÈRE

	1	2	3	4	5
Chaussé Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Corriveau Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Longpré Alain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tessier Daniel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES

	1	2	3	4	5
Bastien Sylvain	✓	✓	✓	✓	✓
Céré Éric	✓	✓	✓	✓	✓
Chartrand Johanne	✓	✓	✓	✓	✓
Jetté Louise	✓	✓	✓	✓	✓
Lachapelle Julie	✓	✓	✓	✓	✓
Paquette Marc	✓	✓	✓	✓	✓

CONSEIL CENTRAL DU MONTREAL METROPOLITAIN

	1	2	3	4	5
Achard Flavie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	✓	✓	✓
Benoit Patrice	✓	✓	✓	✓	✓
Bibeau Pierre	✓	✓	✓	✓	✓
Bourgault Jean-Pierre	✓	✓	✓	✓	✓
Cantave Louis Carlo	✓	✓	✓	✓	✓
Châteauneuf Gaétan	✓	✓	✓	✓	✓
Courtemanche Laurier	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>	✓
Courtemanche Lisa	✓	✓	✓	✓	✓
Daigneault Dominique	✓	✓	<input type="checkbox"/>	✓	<input type="checkbox"/>
De Sève Véronique	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>
Dion Jean-Marie	✓	✓	✓	✓	✓
Edma Mona	✓	✓	✓	✓	✓
Ferland Madeleine	✓	✓	✓	✓	✓
Lagacé Francis	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>
Leclerc Yves	✓	✓	✓	✓	✓
Ledoux Richard	✓	✓	✓	✓	✓
Lefebvre-Sauvé Audrey	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	✓	<input type="checkbox"/>	✓
Perron Manon	<input type="checkbox"/>	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Picotte Donald	✓	✓	✓	✓	✓
Rochon René	✓	✓	✓	✓	✓
Santos David	✓	✓	✓	✓	✓
St-Pierre Youan	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>
Thomas Paul	✓	✓	✓	✓	✓
Tremblay Caroline	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC

	1	2	3	4	5
Côté Carmen	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Paquin Michel	<input checked="" type="checkbox"/>				
Rheault Donald	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL QUEBEC CHAUDIERE-APPALACHES

	1	2	3	4	5
Allard Claude	<input checked="" type="checkbox"/>				
Bellemare Luc	<input checked="" type="checkbox"/>				
Castro Émilie	<input checked="" type="checkbox"/>				
Clavet Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fortin Yves	<input checked="" type="checkbox"/>				
Gauvin Richard	<input checked="" type="checkbox"/>				
Gingras Ann	<input checked="" type="checkbox"/>				
Grenier Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>				
Rousseau Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>				
Thibault Réal	<input checked="" type="checkbox"/>				

CONSEIL CENTRAL DU BAS ST-LAURENT

	1	2	3	4	5
Fillion Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>				
Isabel Nelson	<input checked="" type="checkbox"/>				
Legendre Nancy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DU SAGUENAY LAC SAINT-JEAN

	1	2	3	4	5
Blackburn Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>				
Cottenoir Engelbert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fortin Léo-Noël	<input checked="" type="checkbox"/>				
Gingras Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Perron Laval	<input checked="" type="checkbox"/>				

CONSEIL CENTRAL DE L'ESTRIE

	1	2	3	4	5
Hamel Edith	<input checked="" type="checkbox"/>				
Lacharité Jean	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tétreault Michel	<input checked="" type="checkbox"/>				

CONSEIL CENTRAL DE LA MONTEREGIE

	1	2	3	4	5
Desforges Claudine	<input checked="" type="checkbox"/>				
Herbeuval Annette	<input checked="" type="checkbox"/>				
Inkel Carole	<input checked="" type="checkbox"/>				
Lamoureux Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>				
Lévesque Fernande	<input checked="" type="checkbox"/>				
Malette Richard	<input checked="" type="checkbox"/>				
Morand Robert	<input checked="" type="checkbox"/>				
Poirier Pierrette	<input checked="" type="checkbox"/>				
Sylvestre Carole	<input checked="" type="checkbox"/>				

CONSEIL CENTRAL DU COEUR DU QUEBEC

	1	2	3	4	5
Lavergne Paul	<input checked="" type="checkbox"/>				
Levasseur Renée	<input checked="" type="checkbox"/>				
Paquin Doris	<input checked="" type="checkbox"/>				

FEDERATION DE LA CSN-CONSTRUCTION

	1	2	3	4	5
Brassard Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fortin Benoît	<input checked="" type="checkbox"/>				
Jobin Éric	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Paolinelli Aldo Miguel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Vary Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>				

FEDERATION DU COMMERCE

	1	2	3	4	5
Bergeron-Cyr David	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bourbonnais Gabriel H.	<input checked="" type="checkbox"/>				
David Diane	<input checked="" type="checkbox"/>				
Fournier Serge	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lagacé Johnny	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lortie Jean	<input checked="" type="checkbox"/>				

FEDERATION DU COMMERCE

	1	2	3	4	5
Ouellet René	<input checked="" type="checkbox"/>				
Paré Michel	<input checked="" type="checkbox"/>				
Renaud Jean-François	<input checked="" type="checkbox"/>				
Robert Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>				
Tessier Guylaine	<input checked="" type="checkbox"/>				

FEDERATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU QUEBEC

	1	2	3	4	5
Blais Marie	<input checked="" type="checkbox"/>				
Lefrançois Odette	<input checked="" type="checkbox"/>				
Senneville Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>				
Thibodeau Micheline	<input checked="" type="checkbox"/>				
Tremblay Claire	<input checked="" type="checkbox"/>				
Trudelle Jean	<input checked="" type="checkbox"/>				

FEDERATION DES PROFESSIONNÈLES

	1	2	3	4	5
Duceppe Yvan	<input checked="" type="checkbox"/>				
Dufour Lucie	<input checked="" type="checkbox"/>				
Langlois Ginette	<input checked="" type="checkbox"/>				
Tremblay Michel	<input checked="" type="checkbox"/>				

FEDERATION DE LA METALLURGIE

	1	2	3	4	5
Allard Mélanie	<input checked="" type="checkbox"/>				
Enault François	<input checked="" type="checkbox"/>				
Gamelin Yvan	<input checked="" type="checkbox"/>				
Isabelle Denis	<input checked="" type="checkbox"/>				
Lampron Alain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Laviolette Marc	<input checked="" type="checkbox"/>				
Tremblay Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>				

FEDERATION DES TRAVAILLEURS DU PAPIER ET DE LA FORET

	1	2	3	4	5
Fortin Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Normandin Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Parent Sylvain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Pimparé Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>				

FEDERATION DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX

	1	2	3	4	5
Audy Claude	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Baby Stéphanie	<input checked="" type="checkbox"/>				
Beaulieu Line	<input checked="" type="checkbox"/>				
Begley Jeff	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bertrand Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bouchard Steve	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Boudreault Valois	<input checked="" type="checkbox"/>				
Charette Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>				
Côté Robin	<input checked="" type="checkbox"/>				
Duguay Jacqueline	<input checked="" type="checkbox"/>				
Elina Guinard	<input checked="" type="checkbox"/>				
Goulet Laurier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Grad Jean-Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>				
Joseph René	<input checked="" type="checkbox"/>				
Labrie Louise	<input checked="" type="checkbox"/>				
Lacasse Dany	<input checked="" type="checkbox"/>				
Lacasse Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>				
Latreille Sonia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Laurion Guy	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lavoie Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>				
Leblanc Bruno	<input checked="" type="checkbox"/>				
Lévesque Francine	<input checked="" type="checkbox"/>				
Lévesque Yves	<input checked="" type="checkbox"/>				
Marcotte Josée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Méthot Joanie	<input checked="" type="checkbox"/>				
O'Dwyer Phyllis	<input checked="" type="checkbox"/>				
Paradis Denyse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pearson Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Provencher Johane	<input checked="" type="checkbox"/>				
Quirion Louise	<input checked="" type="checkbox"/>				
Ranger Francine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ross Marie-France	<input checked="" type="checkbox"/>				
Théorêt Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>				
Thibeault Louise	<input checked="" type="checkbox"/>				

**FEDERATION DES EMPLOYEES ET EMPLOYES DE
SERVICES PUBLICS**

	1	2	3	4	5
Arguin Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Beaulieu Danielle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Christofferson-Dugré Linda	<input checked="" type="checkbox"/>				
Côté Marjolaine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Demers Claude	<input checked="" type="checkbox"/>				
Doganieri Manon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dufresne Ysabelle	<input checked="" type="checkbox"/>				
Fecteau Alexandre	<input checked="" type="checkbox"/>				
Forgues Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>				
Godin Yvon	<input checked="" type="checkbox"/>				
Goyette Richard	<input checked="" type="checkbox"/>				
Gratton Stéphanie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lajoie André	<input checked="" type="checkbox"/>				
Marcoux Denis	<input checked="" type="checkbox"/>				
St-Georges Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>				
Thiffault Alain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS

	1	2	3	4	5
Boivin Normand	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Duguay Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Larouche Chantale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Roger Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

STT-CSN

	1	2	3	4	5
Savignac-Dufour Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>				

OR-CSN

	1	2	3	4	5
Patenaude Ginette	<input checked="" type="checkbox"/>				

Liste des salarié-es, membres de comités confédéraux et visiteurs/visiteuses

Archambault Alain, Archambault Mario, Asselin Jocelyne, Baillargeon Bruno, Bégin Claude, Belzile Gilles, Benoit Marie-France, Bergeron Sara, Bibaud Louis, Bilodeau Guy, Bilodeau Pierre-Luc, Binette Catherine, Bittar Priscilla, Boileau Hélène, Bradley Réjean, Brassard Lise, Brouillard Alain, Bujold Yvan, Carroll Judith, Chamberland Lynn, Chouinard Marie-Claire, Côté Chantal, Côté Stéphane, Courcy Peggy, Courchesne Jean-Thomas, Courtemanche Jean-Marc, Cousineau Nicole, Crevier Philippe, Cyr Ginette, De Garie Louis, Deblois Daniel, Del Vecchio Hélène, Demers Martin, Desaulniers France, Deschambault Robert, Desrosiers Josée, Dion Julie, Douville Christian, Drapeau Denis, Duchesne Alain, Duval Marcel, Filteau Michelle, Flibotte Liane, Fontaine-Bégin Sophie, Forget Michel, Fortin Réjean, Gagnier Jean-Claude, Gallichand Manon, Gareau Louise, Gauthier Anne, Gauthier Françoise, Gauthier Pierre, Gauthier Valérie, Girard Hélène, Girard Jean-Yves, Gobeil Yves, Godmer Carole, Guay Nathalie, Guertin Mario, Hachey Marie-Claude, Hamd Abdel, Harpin Marlyne, Houle Chloé, Houle Louis-Serge, Jean Thérèse, Joly Caroline, Joly Sylvie, Joncas Nathalie, Joyal Yannick, L'Écuyer François, Lachance Pierre, Lachance Pierre G., Lacoursière Fernand, Lallemant Danielle, Lamoureux Josée, Lanctôt Lynda, Lanthier Richard, Lapierre Andrée, Lapierre Gilles, Laramée Marie-Lise, Larche Jean-Pierre, Lavoie Francine, Lavoie Karine, Leblanc Maryse, Leblond Lucie, Lecavalier Sylvie, Lelièvre Katia, Lussier Marie-Claire, Lymburner Guy, Mailhot Alain, Mailloux Jean, Martin Guy, Ménard Isabelle, Morency Jacques, Morin Éric, Nolet Sylvain, Ouellet Normand, Ouellette Léonide, Papillon Patrice, Paradis Josée, Paul Pierre, Pepin-Hallé Maude, Perron-Côté Michael, Précourt Mario, Provencher Gino, Renaud Guy, René Hélène, Robitaille Yves, Rodrigue Jacqueline, Roy Alexandre, Rozon Nadine, Sarrazin Lise, Savignac-Dufour Patrice, Steben Luc, Sylvestre Claude, Sylvestre Denis, Tapp Joanne, Trépanier Michel, Turcotte Robin, Vachon Sylvie, Vigneault Carmelle.



**Confédération
des syndicats nationaux**

Mot d'ouverture de Claudette Carbonneau
Présidente de la CSN

Conseil confédéral
Québec, 8 au 10 décembre 2009

Minute de silence

Je vous invite à vous lever et à garder une minute de silence à la mémoire des travailleuses et des travailleurs qui ont milité pour la cause syndicale et qui nous ont quittés, plus particulièrement Lionel Biron, retraité de la CSN.

Mes camarades du comité exécutif,
Chers délégué-es,
Chers militantes et militants,
Chers salarié-es,

Bonjour,

D'entrée de jeu, je veux saluer l'arrivée d'Aldo Miguel Paolinelli, comme nouveau président de la CSN-Construction de même que celle d'Éric Jobin, de Jacques Vary et de Benoit Fortin qui accèdent pour la première fois au comité exécutif de la CSN-Construction. Je tiens à les assurer de tout notre soutien. Félicitations à tous les élus de la CSN-Construction et bonne chance dans l'exercice de votre mandat.

Sur la scène politique, un rapport dévastateur du vérificateur général du Québec a mis en évidence la gangrène que nous pressentions exister au cœur de nos administrations publiques.

Des allégations de collusion, de corruption et d'autres malversations ont bien sûr régulièrement fait les manchettes des médias avec une acuité toute particulière lors des dernières élections municipales. Ces allégations touchaient le processus d'octroi des contrats d'organismes publics ou encore les pratiques hautement questionnables de financement des partis politiques.

Mais d'apprendre qu'au sein du ministère des Transports les règles les plus élémentaires de contrôle de l'utilisation judicieuse des deniers publics ont été si outrageusement bafouées; de réaliser que l'Agence des PPP a délibérément tronqué les données et truqué les chiffres pour servir un dogme néolibéral de plus en plus décrié dans le monde; tout cela a de quoi provoquer la colère en ces temps où on souhaite demander la contribution de tous aux problèmes des finances publiques.

L'action doit être rapide et énergique afin de convaincre la population que la banque de sang n'est pas confiée à Dracula.

L'ampleur et la multitude des révélations ainsi que le caractère systémique des manœuvres douteuses impliquant l'utilisation des fonds publics et une ingérence indue d'intérêts corporatifs dans notre fonctionnement démocratique amènent un légitime besoin de faire la lumière sur l'ensemble de ces questions. Il ne faut pas sous-estimer la profondeur de la crise de confiance qui a cours actuellement à l'égard de l'État et des institutions publiques.

Une commission d'enquête publique serait utile pour bien documenter les pratiques douteuses et pour formuler des recommandations visant à les empêcher dans la mesure où le mandat de cette commission serait soigneusement circonscrit.

Ce n'est pas d'une enquête sur les relations de travail comme la Commission Cliche à l'époque dont nous avons besoin, mais d'une enquête sur le processus d'octroi des contrats et sur les liens qu'entretiennent les entreprises transigeant avec les administrations publiques, les politiciens et les partis politiques.

Le rôle que jouent aussi divers consultants qui agissent en périphérie ou en dehors des activités de construction comme, par exemple, les firmes d'ingénieurs, d'avocats, d'informatique, de communication ou d'environnement, doit aussi être examiné. Si on ne pose pas le bon diagnostic, on ne pourra pas prescrire le bon remède. Il est inadmissible que des individus et des entreprises conspirent pour tirer avantage du bien commun. Il y a urgence de nettoyer l'ardoise et de redonner confiance aux citoyens quant à l'utilisation des deniers publics.

On n'a jamais vu un premier ministre aussi obstiné. Jean Charest est demeuré inébranlable après les sorties des procureurs de la Couronne, des policiers provinciaux et ceux de Montréal, qui affirmaient qu'une enquête publique ne nuirait pas aux enquêtes policières en cours. Devant le concert de voix quasi unanimes qui se sont unies pour réclamer que la lumière soit faite, le gouvernement Charest n'a plus d'arguments qui tiennent encore la route pour refuser cette demande. S'il veut rester crédible aux yeux de la population, il doit annoncer la tenue d'une enquête publique. Nous accueillons positivement les mesures présentées par le gouvernement pour resserrer les règles du jeu en matière d'octroi de contrats ou de financement des partis politiques, mais ces mesures ne doivent pas nous dévier de l'objectif d'aller au fond des choses alors que certaines allégations parlent maintenant de favoritisme dans l'attribution des places en garderies !

Quant au PPP dans les centres hospitaliers universitaires, le style de gouvernance du premier mandat libéral est également de retour. En dépit des critiques accablantes du vérificateur, la présidente de Conseil du trésor et le ministre de la Santé ont maintenu que le gouvernement ne pouvait pas reculer. Pire, on apprenait que le gouvernement avait accepté de revoir le financement du centre de recherche du CHUM. Le gouvernement a accepté de payer 45 % des coûts du projet durant la construction afin de diminuer les emprunts du secteur privé. Cela fait augmenter la facture de 8 millions \$. Le risque du projet est maintenant assumé en bonne partie par le public. Et on va de l'avant avec un PPP qui n'en est plus un !

Seul signal un tant soit peu encourageant, après avoir affirmé qu'il n'était pas question pour le gouvernement de reculer, la ministre Monique Gagnon-Tremblay a finalement mis de l'eau dans son vin, en indiquant qu'elle n'était pas insensible au rapport du vérificateur et qu'elle avait demandé un état de situation du dossier. Une fois que cette ultime vérification sera faite, insiste-t-elle, le gouvernement prendra ses responsabilités. Devant le concert de voix qui s'unissent, médecins, infirmières, ingénieurs, architectes, entrepreneurs en construction, professionnels, techniciens, patients, pharmaciens, syndicats, travailleuses et travailleurs, Jean Charest doit revenir au mode traditionnel pour éviter de lancer le Québec dans une aventure qui risque de coûter très cher et d'être tout simplement catastrophique. Les Québécois ne méritent pas de devenir de simples locataires d'hôpitaux qui devraient être le fleuron de la médecine de pointe, mais dont le développement sera freiné par le manque de flexibilité des contrats et par la recherche de profits du secteur privé. D'autant qu'on parle maintenant de projets en PPP déguisés, puisque c'est le gouvernement qui emprunte.

Une chose est sûre, nous répéterons au ministre des Finances, notre objection aux projets en PPP lors des consultations prébudgétaires auxquelles nous sommes conviés dès vendredi de cette semaine. Pour la CSN, le plan de retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement ne tient pas la route. Abaisser le niveau de croissance des dépenses de 4,6 % à 3,2 %, c'est à n'en pas douter entrer dans une ère de compressions sévères des programmes et des services publics. La santé et l'éducation représentent 70 % du budget du Québec. Le seul maintien du niveau des services dispensés par ces deux ministères coûte respectivement, année après

année, 6 % de plus pour ce qui est de la santé et 3,5 % pour l'éducation. Nul besoin d'être mathématicien pour comprendre qu'une compression de 900 millions \$ par année, près de 4 milliards sur 4 ans, va non seulement toucher notre capacité de continuer à dispenser ces services névralgiques, mais va à toutes fins utiles laminier les autres missions de l'État : environnement, travail, agriculture, culture, développement économique, développement régional, famille, et j'en passe.

C'est inadmissible que de vouloir nous imposer dès le 1^{er} avril prochain cette médecine de cheval, d'autant plus que pour la population en général la fin de la crise ne se mesure pas à l'aune des indices boursiers, mais bien plutôt en fonction de ce qui se passe dans l'économie réelle alors que le chômage et le travail partagé pèsent encore très lourdement dans certains secteurs d'activité. Combattre ce train de compressions rarement égalé dans les 40 dernières années sera le grand combat que nous mènerons, et ce, dès les consultations prébudgétaires.

La CSN rejette les solutions qui reposeraient sur des compressions budgétaires, la privatisation des services publics, les partenariats public-privé et la sous-traitance qui coûte extrêmement cher ou l'instauration de tarifications pour des biens et services jugés essentiels par la population.

Le premier ministre Jean Charest qui avait annoncé une grande consultation sur les finances publiques au début de l'automne accouche d'une souris. En lieu et place d'un grand débat public, on nous sert une opération de routine : consultations sur Internet et rencontres prébudgétaires alors que c'est à la définition d'un projet de société que nous avait conviés le ministre des Finances. Quel genre de Québec veut-on ? Cette question sitôt posée, on nous enferme dans un échancier et dans un train de mesures qui conduisent à l'impasse. Le gouvernement fait la sourde oreille et semble avoir décidé de tout. Le carcan de 3,2 % d'augmentation des dépenses nous projette tout droit dans la trajectoire des coupes massives des années noires de l'ère du déficit zéro. Jean Charest se félicite de sa bonne gestion des deniers publics. Le Québec, dit-il, prendra seulement 4 ans pour revenir à l'équilibre budgétaire alors qu'ailleurs, au fédéral ou dans d'autres provinces, cette opération se fera sur 7 ans. Il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser, lorsqu'on sait que ce plan est basé sur un taux de croissance des dépenses qui ne tient pas la route et sur un échancier tout à fait irréaliste.

Tout en reconnaissant que l'équilibre budgétaire constitue un objectif souhaitable, nous réitérons que nous ne devons pas élever ce concept au rang de dogme surtout lorsque les circonstances invitent à une plus grande prudence. Le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario se sont donné un échancier de retour à l'équilibre sur une plus longue période. C'est ainsi que la CSN demandera au gouvernement de ne pas nuire à la sortie de crise de l'économie et d'étaler l'introduction des diverses mesures sur une période de temps suffisante pour relancer le Québec.

Le débat sur les finances publiques est trop important pour se résumer à équilibrer des colonnes de chiffres.

La CSN s'est toujours opposée au désengagement de l'État parce que ça génère moins de prospérité, plus de pauvreté, de disparités, d'inégalités et d'exclusion. En période de crise, c'est encore plus vrai. Nous allons défendre cette vision avec conviction. C'est pourquoi j'affirme que le premier enjeu de ce débat, c'est de combattre avec fermeté toute velléité de couper et de rétrécir le rôle et la capacité d'agir de l'État.

Le gouvernement Charest s'est privé de revenus importants depuis 2003 en baissant les impôts. Il a créé un déficit structurel, et nous avons toujours le même panier de services. C'est devenu insoutenable !

J'appelle le gouvernement Charest à ne pas détourner le débat : nos finances publiques doivent soutenir le Québec que nous voulons et non l'inverse. J'appelle le gouvernement Charest à ne pas s'enfermer dans un exercice comptable où il suffit d'équilibrer certaines colonnes de chiffres, comme celles des tarifications, de la taxe de vente et des compressions des dépenses, sans en regarder d'autres comme celle de l'imposition des revenus ou encore celle d'investissements stratégiques à faire pour que l'ensemble de la population du Québec puisse améliorer son niveau de bien-être tout en contribuant beaucoup plus activement à la prospérité du Québec.

La CSN a toujours été partante pour une refonte en profondeur de la fiscalité. Une fiscalité plus progressive qui assure le financement des services et des programmes publics par une juste contribution des individus et des sociétés. Une fiscalité qui permet le développement d'un Québec vert, une fiscalité qui permet aux Québécoises et aux Québécois de compter sur toute une gamme de programmes et services garantissant l'égalité des chances, une meilleure répartition de la richesse, un développement durable et un avenir pour notre planète.

J'appelle enfin le gouvernement Charest à faire preuve de vision, à identifier des politiques publiques susceptibles d'améliorer le sort des 43 % de Québécoises et de Québécois qui gagnent moins de 19 000 \$ par an et qui n'ont pas les moyens de payer des impôts. Permettre à cette population de mieux tirer son épingle du jeu et de mieux assurer, entre autres, par un niveau accru d'éducation, son autonomie financière, est un projet autrement plus mobilisateur que celui du moins d'État, moins de dettes et plus d'exclusion que nous propose maintenant le gouvernement. Le Québec que nous voulons, c'est un Québec audacieux, un Québec qui a de la voilure, un Québec qui vise l'inclusion, une prospérité fondée sur l'égalité des chances et le développement durable, un Québec qui est soucieux d'offrir à tous ses citoyens les moyens de faire face aux défis du XXI^e siècle. Monsieur Charest, ce dont on a besoin, ce n'est pas d'un gouvernement de comptables, c'est d'un gouvernement qui a de la vision, un gouvernement de bâtisseurs !

Cour suprême et loi 104

Autre sujet sensible, la question de la langue d'enseignement qui est revenue nous hanter avec le jugement de la Cour suprême qui invalide une partie de la loi 101.

Ce jugement s'attaque à un des fondements de la Charte de la langue française : la langue d'enseignement.

Nous sommes indignés. Non seulement ce jugement a-t-il rendu inconstitutionnels les correctifs apportés par l'Assemblée nationale pour fermer la porte à des comportements qui ne respectent pas l'esprit même de la Charte, mais il permet à une minorité d'individus d'acheter pour leurs enfants et leurs descendants un droit qui n'est reconnu qu'aux seuls citoyens issus de la communauté d'expression anglaise établis au Canada. C'est exactement pour contrecarrer cette manœuvre inadmissible que l'Assemblée nationale avait voté unanimement, faut-il le rappeler, pour la loi 104. Constatons, une fois de plus, qu'il est difficile de s'affirmer en tant que nation à l'intérieur du cadre législatif canadien qui nous ramène continuellement à un ordre où la pérennité de la culture francophone en Amérique du Nord

est la dernière des priorités, quand ce n'est pas précisément ce à quoi le reste du Canada souhaite s'attaquer, sans trop avoir à le dire.

J'interpelle le gouvernement du Québec pour qu'il agisse de façon rapide, ferme, efficace et complète. Les écoles passerelles ne doivent pas devenir des écoles passoires par lesquelles, de façon quasi automatique, vont s'ériger de nouveaux droits linguistiques individuels au nom de la Charte canadienne et au détriment des choix collectifs du Québec.

De la même façon, j'interpelle le gouvernement pour qu'il mette en place une charte de la laïcité, afin de baliser une fois pour toutes la question des accommodements raisonnables dans les institutions publiques, une autre question chaude qui est revenue nous hanter cet automne.

Copenhague

Nul doute que la Conférence de Copenhague qui s'ouvre cette semaine revêt une importance cruciale pour l'avenir de l'humanité. Le réchauffement climatique menace la biodiversité, l'avenir du Grand Nord comme celui de l'Himalaya, de nombre d'insulaires et de nombre de pays africains qui figurent pourtant parmi les plus mal pris. L'ONU, rappelons-le, évaluait à plus de 20 millions le nombre d'écoréfugiés à travers le monde et prévoit qu'ils seront 200 millions en 2050 si rien de substantiel n'est fait.

La communauté internationale n'espérait plus voir les États-Unis s'engager sur des cibles précises avant la Conférence de Copenhague. Le président Obama qui participera finalement à la Conférence a annoncé que les États-Unis sont prêts à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 17 % par rapport à 2005 d'ici 2020. Pour la première fois, les États-Unis acceptent d'avoir une contrainte chiffrée. Bien que très modeste, il s'agit d'un pas en avant de la part de l'État qui avait, à ce jour, le plus contribué aux gaz à effet de serre et qui n'avait jamais voulu ratifier le protocole de Kyoto.

La position du Canada reste honteuse. Elle semble toujours prisonnière du lobby albertain d'exploitation des sables bitumineux. Le Canada avait d'abord souscrit aux objectifs de Kyoto pour faire un virage à 180 degrés avec l'arrivée des conservateurs. Non seulement les cibles annoncées sont dérisoires, mais même des organismes aussi prudents que l'Institut CD Howe et la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie ont affirmé dans des rapports publics que le Canada ne peut pas arriver aux résultats annoncés avec les moyens qu'il met en avant.

Alors que plusieurs craignaient l'échec de cette rencontre cruciale pour l'après-Kyoto, la décision de monsieur Obama de s'y rendre a conduit la Chine et l'Inde à annoncer, pour la première fois, des objectifs chiffrés sur l'intensité de leurs émissions. La présence des présidents américains et chinois a convaincu le premier ministre Stephen Harper de finalement se rendre à Copenhague. Nous souhaitons que sa présence ne soit pas que cosmétique et que les engagements du Canada qui semblent, pour la première fois, ouvrir la porte à des cibles absolues, annoncent un virage et des mesures vigoureuses.

L'objectif de réduction de 20 % des GES du gouvernement du Québec par rapport à 1990 est beaucoup plus réjouissant. Cela en fait un leader en Amérique du Nord. Dans nos représentations, nous avons fixé la barre plus haute en invitant le gouvernement à intégrer les cibles du groupe intergouvernemental d'experts sur le climat, le GIEC, qui sont de 25 à 40 % selon les secteurs d'activité d'ici 2020. Parmi les moyens que nous préconisons pour atteindre ces cibles, notons la diminution de la dépendance au pétrole, le développement du transport

collectif alimenté à l'électricité, l'établissement d'un réseau ferroviaire électrifié pour les individus et les marchandises, la limitation du transport des marchandises par camion aux courtes distances, un aménagement du territoire avec des quartiers à échelle humaine au cœur desquels on se déplace en transport collectif, des constructions plus écologiques et le recours à la géothermie. Nous comprenons que la position québécoise peut être revue à la hausse, ce qui est une bonne nouvelle.

J'annonce qu'une délégation de la CSN va rejoindre à Copenhague les autres délégations de la CSI et d'organismes non gouvernementaux. Il s'agit là d'un enjeu citoyen de premier ordre qui interpelle aussi l'économie de demain et l'action syndicale dans les milieux de travail. Nous y reviendrons d'ailleurs au cours de ce conseil.

Afghanistan

Le gouvernement de Stephen Harper continue de semer la controverse avec cette histoire de complicité dans le scandale des prisonniers afghans torturés par l'armée et la police. Les révélations du diplomate Richard Colvin ont en effet confirmé que le Canada était depuis longtemps parfaitement au courant du sort des prisonniers et qu'il n'a rien fait pour changer la situation. Une autre tuile sur la mission canadienne en Afghanistan qui confirme que doit cesser cette guerre d'occupation menée par les forces de l'OTAN.

Bhopal

Nous nous rappellerons dans ce conseil du plus grave accident industriel de tous les temps. Celui de Bhopal, où il y a 25 ans, dans la nuit du 2 au 3 décembre 1984, un énorme nuage de gaz toxique s'est échappé de l'usine d'*Union Carbide* causant des milliers de morts et des problèmes toujours présents et impunis de santé publique, de morbidité et de malformations congénitales. Une vidéo réalisée, sur une base personnelle, par Sylvie Joly et Louis Roy, nous sera présentée au cours de ce conseil. Il s'agit d'un vibrant appel à l'action pour qu'il n'y ait plus jamais de Bhopal nulle part dans le monde.

20 ans – Polytechnique

Autre triste anniversaire. Il y a 20 ans, le Québec était terrassé par l'horreur de la tuerie à l'École polytechnique. Ces événements nous ont marqués profondément. Nous avons peine à croire que ce geste insensé et sexiste se passait ici au Québec. En séparant les hommes et les femmes en deux groupes avant de faire feu sur les femmes, Marc Lépine s'est attaqué à tout le mouvement des femmes. Cette analyse demeure malheureusement d'actualité alors que nous devons encore nous mobiliser pour contrer les attaques des groupes antiféministes, que nous devons poursuivre la lutte pour le maintien du registre des armes à feu dans son intégralité et soutenir des milliers de femmes victimes de violence conjugale.

Marie-Andrée Chouinard du *Devoir* rappelait récemment que moins de trois crimes sur dix commis dans un contexte conjugal sont portés à la connaissance des policiers. Il y a quelques années, écrivait-elle, les victimes prenaient leur courage à deux mains pour appeler à l'aide après avoir subi en moyenne ... 35 actes de violence. Aujourd'hui, elles franchissent ce cap décisif après 17 agressions. Dans une ville comme Montréal, la violence conjugale et intrafamiliale se traduit chaque année par 15 500 appels de service au centre d'urgence 911. Elle représente 30 % des crimes contre la personne et 15 % des homicides. C'est pourquoi il faut poursuivre nos actions de sensibilisation.

Le rassemblement des jeunes de la CSN

Autre événement à souligner, il s'agit du rassemblement des jeunes de la CSN qui s'est tenu à Québec les 19 et 20 novembre dernier.

Cent dix jeunes CSN enthousiastes et mobilisés qui ont échangé pendant deux jours sur la question de l'environnement. Nous en avons appris beaucoup sur les nombreuses initiatives qui ont cours dans les milieux de travail dans la foulée du 62^e Congrès de la CSN qui invitait à passer à l'action. Bravo à cette belle relève qui se pointe à nos portes. Nous aurons l'occasion de faire écho à leur initiative en reprenant la déclaration finale qu'ils ont formulée à l'issue de ce rassemblement. Il faut vraiment que l'action syndicale soit une course à relais entre les générations.

Conflits en cours

Sur le front des luttes, soulignons l'entente de principe intervenue entre les membres du Syndicat des employés de magasin et de bureaux de la SAQ et la société d'État. Ils ont accepté dans une proportion de 72 % la recommandation des médiatrices au dossier. Ajout de 430 postes réguliers, affichage de 160 postes vacants, respect de l'ancienneté et des années de service pour tous les employés réguliers comme à temps partiel, reconnaissance du service continu aux fins de vacances et des majorations de salaire allant de 19 à 31 % aux fins de l'équité interne, en sus des augmentations de salaire de 2 % par année sont parmi les gains obtenus. Je leur dis bravo.

Les négociations au journal *La Presse* avec les syndicats de la rédaction, de l'informatique, des bureaux et de la distribution se sont conclues avec de forts pourcentages d'acceptation qu'il faut interpréter à l'aulne de deux réalités : d'abord, le très fort attachement des salariées à leur métier et à leur produit; ensuite, comme un vote de confiance à leurs comités de négociation qui, devant la crise des médias, ont su faire reculer les demandes colossales de l'employeur et maintenir l'essentiel des conditions de travail. Soulignons l'intégration complète de la quarantaine de salarié-es de *Cyberpresse*. Une belle victoire contre la précarité et les doubles statuts.

Les menaces, le mépris, les coups de force de l'employeur, laissent un goût amer qui n'a rien à voir avec les concessions qui ont dû être consenties à travers un gel des salaires pour 3 ans et la perte de la semaine de 4 jours. Bravo pour le travail syndical accompli. Ces dossiers très délicats et explosifs furent menés de main de maître et assure maintenant la survie de l'entreprise.

Les règlements intervenus à *La Presse*, à Radio-Canada, chez Transcontinental, démontrent à l'évidence que des ententes sont possibles même dans un contexte de restructuration profonde du secteur de l'information à la condition, bien sûr, que les parties concernées se prêtent de bonne foi à un exercice de négociation. Il y aura bientôt 11 semaines depuis que les travailleuses et les travailleurs du *Journal de Montréal* ont déposé à leur employeur un nouveau cadre de discussion, le premier à être déposé depuis le début du lock-out qui tend maintenant vers sa première année. La réponse de l'employeur tarde toujours à venir à une table de négociation. L'obligation de négocier de bonne foi n'est pas un accessoire, c'est la pierre d'assise de notre régime de négociation et un droit fondamental reconnu par l'Organisation internationale du travail (OIT). J'invite Quebecor à enclencher une vraie négociation lors de la séance de conciliation convoquée pour vendredi de cette semaine.

Après cinq mois de grève, les salarié-es du Super C de Chicoutimi ont repris le chemin du travail. L'entente est similaire à celle signée une quinzaine de jours auparavant par les repré-

sentants des huit syndicats CSN de Loblaws, Maxi et Maxi et Cie du Saguenay–Lac-Saint-Jean. La nouvelle convention collective sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014.

J'aimerais faire part de la solidarité du conseil confédéral à nos syndicats en conflit, aux membres du Syndicat des travailleurs et des travailleuses des centres d'hébergement de la région des Laurentides, à ceux du *Journal de Montréal* et du Syndicat des travailleurs des *Éditions du Réveil*, tous deux en lock-out, aux membres du syndicat du Roi du Coq Rôti à Sherbrooke. Je vous invite à être des plus généreux en cette campagne des paniers de Noël. La solidarité, la vraie, se doit d'être agissante pour les travailleuses et les travailleurs en conflit et pour leur famille en cette période particulièrement sensible soit la période des fêtes.

Puis, il y a bien sûr la négociation des 475 000 travailleuses et travailleurs du secteur public qui a pris son envol le 30 octobre dernier avec le dépôt des demandes du Front commun.

La réponse du gouvernement est venue dès le 30 novembre. Non seulement elle n'est pas à la hauteur des attentes légitimes des membres, mais elle introduit de la confusion, pour ne pas dire qu'elle crée un véritable mirage. En effet, la réponse gouvernementale ne garantit aucune augmentation de salaire pour un contrat de 5 ans. Le fameux 7 % dont il est question comprend tous les coûts de main-d'œuvre : correctifs d'équité salariale pour la période 2001-2010, relativité salariale, demandes sectorielles à incidence pécuniaire, ajout d'effectifs, coût découlant des régimes de retraite et autres avantages sociaux. Et comme le dit si bien le dépôt patronal, cette liste n'est pas limitative. Belle façon de ne pas parler de gel tout en vidant de sa substance le concept même d'augmentation de salaire.

On est très loin des études de l'Institut de la statistique du Québec, étude pourtant intégrée à la loi qui régit la négociation du secteur public. En novembre 2009, l'ISQ constate un retard salarial de 8,7 % du secteur public québécois par rapport aux salaires versés dans le reste de l'économie québécoise pour des emplois comparables. Même en prenant en compte la rémunération globale, l'écart se chiffre à 3,7 % et il ne cesse de s'élargir d'année en année.

De 1996 à 2009, le pouvoir d'achat des salarié-es de l'administration québécoise s'est détérioré de 3,2 %, tandis qu'il s'appréciait de 9,2 % dans le secteur privé. Nous pouvons au moins nous réjouir du style très différent de Monique Gagnon-Tremblay, qui n'arrive pas avec l'ultimatum de la sacoche vide de sa prédécesseure, et qui dit souhaiter un règlement négocié. Même si l'accouchement s'annonce difficile, nous serons à pied d'œuvre pour sauver la mère et le bébé. Je rappelle que ces négociations s'inscrivent à l'aune de la pérennité et de la qualité des services publics lesquels sont indissociables de conditions décentes pour celles et ceux qui les dispensent.

J'aimerais souligner en terminant toute notre solidarité envers les travailleurs de la construction qui entameront le renouvellement de leur convention collective dès les premières semaines de 2010. Il s'agit de l'autre grande négociation coordonnée qui se déroulera au Québec et que nous suivrons de très près.

Sur ce, joyeuses fêtes ! Bon conseil confédéral !

Vive la CSN !



Conseil confédéral
Centre des congrès de Québec
8, 9, 10 décembre 2009

	Horaire des séances		Horaire des pauses santé	
8 décembre	10 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30		15 h 45 à 16 h
9 décembre	9 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30	10 h 15 à 10 h 30	15 h 45 à 16 h
10 décembre	9 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30	10 h 30 à 10 h 45	15 h 45 à 16 h

Ordre du jour

Le mardi, 8 décembre 2009

- 10 h
1. Mot de la présidente
 2. Accréditation des délégué-es
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du procès-verbal des réunions des 22 et 23 septembre et des 10 et 11 novembre 2009
 5. Finances publiques : suivi
 6. Finances :
 - États financiers au 31 août 2009
 - Rapport du comité de surveillance
 7. Élections au comité d'orientation
 8. Partenariats public-privé

Le mercredi, 9 décembre 2009

- 9 h
9. Coopération internationale
 - Projet CSI sur le renforcement des organisations syndicales
 - Projet Afrique
 - Nomination des co-présidents pour Alliance syndicats et tiers-monde
- 11 h 30
10. Conflits en cours et questions de privilège
- 14 h
11. Formation politique : tarifs d'électricité
 12. Oser en français

Le jeudi, 10 décembre 2009

13. Subvention de la CPMT pour la formation
14. Secteur public
15. Environnement :
 - Enjeux de la conférence de Copenhague
 - Déclaration des jeunes sur l'environnement
16. Catastrophe de Bhopal : 25 ans plus tard



**Confédération
CSN des syndicats nationaux**

***Finances publiques :
Suivi des priorités***

Conseil confédéral
Québec, 8, 9 et 10 décembre 2009

En mars dernier, devant l'ampleur de la crise économique qui sévissait, laquelle avait été occasionnée par une crise financière due à des comportements débridés de certains agents économiques, la CSN produisait un document intitulé « Pour sortir de la crise plus solidaires ! ». Ce document, présenté au conseil confédéral, contenait une analyse cherchant à comprendre les origines de cette crise.

Selon la CSN, celle-ci révélait de profonds déséquilibres dont la gravité était amplifiée par la conjonction d'une série de crises : financière, alimentaire, énergétique et environnementale. Selon nous, il s'agissait d'une crise globale. D'ailleurs, nous estimions que cette crise prenait aussi racine dans les inégalités croissantes qui avaient vu jour depuis le début des années 80, au moment de l'essor du néolibéralisme.

Par ailleurs, nous mettions de l'avant un certain nombre de revendications pour faire face à la crise. Nous réclamions : un plan d'investissement social, des mesures pour avoir un marché du travail tourné vers l'avenir, d'autres pour contribuer à la relance et contrer la paralysie financière, une meilleure réglementation du secteur financier, et enfin, nous exigeons que l'on agisse pour un développement soutenable.

Cette analyse fut présentée dans plusieurs instances de nos organisations affiliées, que ce soit lors des assemblées générales de conseils centraux ou encore, au moment de certains congrès des fédérations.

Ne voulant pas se limiter uniquement à l'analyse, à la fin du mois d'avril, le bureau confédéral adoptait un plan d'action pour contrer les effets de cette crise, infléchir les tendances qui ont contribué à son développement et adopter des mesures pour éviter que l'on retombe dans les mêmes ornières le premier moment venu.

À cette occasion, trois chantiers de travail furent institués. Le premier devait traiter des questions liées au partage de la richesse, les finances publiques et la fiscalité. Le second devait se pencher sur les conditions d'une relance verte. Le troisième s'articulait autour des alternatives au modèle de développement dominant : économie sociale, finance socialement responsable, développement durable, etc.

Dans la foulée de cette crise, tant à Québec qu'à Ottawa, les finances publiques montraient des déficits budgétaires, situations que nous n'avions pas connues depuis plusieurs années. De plus, au niveau du gouvernement québécois, le plan annoncé de retour à l'équilibre budgétaire soulevait bon nombre d'inquiétudes.

Pour la CSN, il était hors de question de se laisser enfermer par le gouvernement du Québec dans une trajectoire de sortie de crise qui ne laisserait comme

options que des mesures visant à réduire davantage la taille de l'État, à comprimer les services publics et à introduire des tarifications tous azimuts.

C'est dans ce contexte que nous avons exigé un large débat public sur les choix définissant la société que nous voulons et sur la fiscalité nécessaire à l'établissement d'une base budgétaire permettant la réalisation des aspirations de la population du Québec.

Par ailleurs, l'insistance des ministres du gouvernement du Québec mise sur l'importance de limiter la croissance des dépenses de programmes à 3,2 %, ce qui, nous l'avons déjà vu représente d'importantes compressions budgétaires. La rapidité avec laquelle le gouvernement semblait vouloir effectuer sa consultation prébudgétaire, a incité le comité exécutif de la CSN à accélérer nos réflexions sur les finances publiques québécoises, afin d'imposer un contre-discours à celui du gouvernement Charest et de proposer d'autres choix. Voilà pourquoi a été convoqué les 10 et 11 novembre derniers une réunion extraordinaire du conseil fédéral sur les finances publiques québécoises.

À cette occasion, le conseil a clairement établi que l'augmentation des revenus du gouvernement doit se faire dans le cadre d'un pacte social pour lequel serait réaffirmée la nécessité des services publics et les mesures de protection sociale comme étant des facteurs déterminants de la redistribution de la richesse et une composante fondamentale de l'égalité des chances et d'une plus grande justice sociale.

Toutefois, nous avons rejeté les solutions qui reposeraient sur des compressions budgétaires, la privatisation des services publics ou toute augmentation des tarifs sur un panier de biens et services jugés essentiels. De plus, nous avons stipulé que les mesures que nous préconisons ne devaient pas nuire à la sortie de crise, ce qui implique que le cadre temporel de retour à l'équilibre budgétaire prévu pour 2013-2014 devait être délaissé par le gouvernement québécois.

Enfin, nous avons adopté une série de propositions contenant des mesures fiscales, d'autres dédiées à l'environnement, en s'assurant d'abord que chacun s'acquitte de sa contribution à l'État. En ce qui a trait aux tarifs d'électricité, la CSN exige préalablement à toute augmentation de tarif que se tienne un débat public où l'ensemble des dimensions pertinentes devraient être évaluées, notamment l'impact d'une augmentation de tarif selon les catégories d'utilisateurs, la nationalisation des nouvelles énergies et l'imputabilité d'Hydro-Québec (voir annexe).

Nos travaux sur les finances publiques devront se poursuivre et dans ce cadre, certaines questions méritent des réflexions supplémentaires afin que nos positions soient mieux étayées. Par exemple, nous avons adopté que le gouvernement du Québec adopte des mesures visant à stabiliser le coût des

médicaments, propose des écotaxes dont les revenus seraient dédiés à la mise en œuvre de diverses mesures environnementales et évalue l'ensemble des contributions des sociétés aux fonds dédiés de santé et de formation. On nous a également demandé de faire un débat sur la question des redevances sur l'eau. Enfin, nous devons réfléchir sur comment rendre la TVQ plus progressive.

Sur tous ces sujets, éminemment complexes, nous avons entrepris des travaux et pensons pouvoir vous les présenter lors des deux prochaines réunions du conseil confédéral en mars et juin 2010.

Finalement, il ne faut jamais perdre de vue que cet exercice autour des finances publiques doit être plus qu'une opération comptable. Ce doit être l'occasion de réhabiliter la fiscalité et de bien faire comprendre sa finalité première qui est de financer des services qui doivent être publics : éducation, santé, culture, développement économique, environnement, etc.

Nous devons tenter de poser les jalons d'une philosophie fiscale à la hauteur de ce qu'on attend de l'État, en phase avec nos principes d'équité et de solidarité, mais aussi en fonction des enjeux et des défis contemporains. Pensons plus particulièrement à l'environnement, aux inégalités de revenu qui se sont creusées au cours des trente dernières années ou encore à la surconsommation qui a mené à un fort endettement des ménages.

Certaines initiatives de regroupement de groupes progressistes et d'organisations syndicales commencent à se définir. Celles-ci sont, selon nous, toutefois trop parcellaires pour constituer un réel rapport de force face au gouvernement. Dans les prochaines semaines, l'ensemble des grandes organisations syndicales et les grands groupes nationaux de la société civile seront approchés pour chercher à convenir d'une déclaration commune, maximisant ainsi nos chances de pouvoir exercer une réelle influence sur ces importants choix de société.

Si nous voulons nous donner un minimum de chances d'infléchir les positions gouvernementales dans le sens des orientations que nous soutenons, il nous faut travailler à constituer les alliances les plus larges possibles de groupes progressistes de la société québécoise.

ANNEXE

Extrait du procès-verbal du texte
Se donner les moyens de nos aspirations collectives

6. Propositions
Dans le cadre du débat en cours sur la nécessité
d'assurer un financement adéquat des services publics
et des programmes de soutien

Des mesures pour le Québec

D'entrée de jeu, toute proposition visant l'augmentation des revenus du gouvernement doit se faire dans le cadre d'un pacte social par lequel sont réaffirmées la nécessité des services publics et les mesures de protection sociale comme étant des facteurs déterminants de la redistribution de la richesse et une composante fondamentale de l'égalité des chances et d'une plus grande justice sociale. Ainsi, nous rejetons les solutions qui reposeraient sur des compressions budgétaires, la privatisation de services publics ou toute augmentation de tarifs sur un panier de biens et services jugés essentiels.

Rappelons que les mesures préconisées ne doivent pas nuire à la sortie de crise de l'économie et doivent être étalées sur une période de temps suffisante pour en atténuer les impacts.

L'instauration de ces mesures ne doit pas être contrainte par le cadre temporel de la Loi sur l'équilibre budgétaire et doit donc s'étendre, s'il y a lieu, au-delà de l'année budgétaire 2013-2014.

A– S'assurer que chacun s'acquitte de sa contribution à l'État, entre autres :

- Que le gouvernement du Québec rende effectives les mesures les plus contraignantes pour contrer l'évitement et l'évasion fiscale, particulièrement les grandes corporations; que le gouvernement améliore l'encadrement des compagnies minières tel que le recommande le vérificateur générale du Québec, notamment en ce qui a trait aux redevances, devant être versées au Fonds consolidé du Québec, et à la restauration des sites tout en tenant compte de la nécessité d'appuyer le développement régional.
- Que le gouvernement du Québec réclame du gouvernement fédéral une augmentation de transferts fédéraux :
 - les 800 millions qui lui sont dus pour l'enseignement supérieur;
 - le rétablissement des paiements de transferts pour les soins de santé (rappelons que la Commission Romanow, en avril 2005, évaluait que ceux-ci devaient représenter 25 % des coûts des soins de santé).
- Que le gouvernement du Québec adopte des mesures visant à stabiliser le coût des médicaments en lien avec les positions déjà adoptées par la CSN.
- Qu'à une prochaine réunion du conseil confédéral on fasse le débat sur la question des redevances sur l'eau.

B– Mesures fiscales

- Que le gouvernement du Québec augmente les revenus générés par l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés par une refonte fiscale axée sur une meilleure progressivité de façon à ce que les rentrées fiscales provenant de ces

sources dépassent celui qui existait avant les réductions d'impôt accordées depuis 2006-2007, en assurant une juste contribution des individus et des sociétés.

- Que le gouvernement du Québec évalue l'ensemble des contributions des sociétés aux fonds dédiés de santé et de formation.
- Que le gouvernement du Québec fasse des représentations auprès des autres gouvernements pour l'instauration d'une taxe sur les transactions financières spéculatives.
- Que le gouvernement du Québec introduise une taxe de vente supplémentaire sur les produits de luxe.

C– Les tarifs électricité

Préalablement à toute augmentation des tarifs d'électricité, la CSN exigera :

- Qu'un débat public large se tienne sur cet enjeu spécifique où l'ensemble des dimensions pertinentes pourra être évalué, notamment :
 - l'impact d'une augmentation de tarif selon les catégories d'utilisateurs, sur la consommation et les économies d'énergie, sur les exportations, etc.
 - la nécessité d'assurer un financement de la recherche et du développement à la hauteur des défis que nous devons relever en matière d'énergies alternatives;
 - l'autonomie énergétique du Québec;
 - redéfinir le rôle et la mission d'Hydro-Québec, notamment quant à une plus grande imputabilité de la société d'État et de ses projets de développement et la restauration des pouvoirs de régulation des organismes publics;
 - la nationalisation du développement et de l'exploitation des nouvelles énergies (éolienne, géothermique, etc.).
- Qu'à la réunion du conseil fédéral de décembre 2009 il y ait une formation politique suivi d'un débat sur les tarifs d'électricité, et ce, sur nos propres bases.

D– Mesures dédiées à l'environnement

En plus des mesures précédentes et dans une perspective de développement durable, que le gouvernement du Québec propose des écotaxes dont les revenus seraient dédiés à la mise en œuvre de diverses mesures environnementales.

Finances

- *États financiers au 31 août 2009*
- *Comité de surveillance*



Confédération des syndicats nationaux

États financiers
31 août 2009

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

RÉSULTATS CUMULATIFS

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

	Budget 2008-2011	Budget 18 mois	Réal 18 mois
REVENUS			
Per capita	205 287 209 \$	97 956 314 \$	101 902 854 \$
Intérêts et divers	<u>2 400 000</u>	<u>1 199 988</u>	<u>2 905 714</u>
	<u>207 687 209</u>	<u>99 156 302</u>	<u>104 808 568</u>
DÉPENSES			
Direction	38 581 080	19 751 440	19 513 688
Syndicalisation	21 655 684	10 709 492	7 640 490
Relations du travail	26 648 762	13 073 091	12 713 270
Communications	9 132 072	4 591 278	4 157 359
Appui aux mobilisations et à la vie régionale	29 819 109	14 597 684	14 236 500
Administration	11 022 445	5 031 745	2 828 778
Appui aux luttes	42 040 000	21 019 986	17 945 864
Appui à la négociation	24 602 655	12 242 547	10 246 924
Appui à nos revendications	<u>4 356 000</u>	<u>2 178 000</u>	<u>1 122 768</u>
	<u>207 857 807</u>	<u>103 195 263</u>	<u>90 405 641</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(170 598) \$</u>	<u>(4 038 961) \$</u>	<u>14 402 927 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BILAN CUMULATIF

AU 31 AOÛT 2009

	<u>29 février 2008</u>	<u>31 août 2009</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	5 679 171 \$	5 852 761 \$
Dépôts à terme, 1,64 % à 3,50 %	48 250 000	59 450 000
Placement dans Fonds Bâtirente	2 228 188	2 325 766
Intérêts courus à recevoir	1 180 098	1 125 151
Débiteurs	1 670 216	1 357 672
Per capita à recevoir, estimé	10 239 071	11 493 520
Arrérages de per capita à recevoir, estimé des encaissements à court terme	26 392	40 880
Frais imputables à la prochaine période	849 911	618 413
	<u>70 123 047</u>	<u>82 264 163</u>
ARRÉRAGES DE PER CAPITA À RECEVOIR	27 982	53 931
DÉPÔT DE SOLIDARITÉ (p. 39 note 2)	755 000	755 000
PARTS DE PLACEMENT (p.30 note 3)	3 500 000	4 000 000
ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES DU RÉGIME DE RETRAITE (p. 18 note 12)	3 157 700	3 157 700
IMMOBILISATIONS (p. 16 - note 6)	<u>10 991 883</u>	<u>10 418 249</u>
	<u>88 555 612 \$</u>	<u>100 649 043 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	7 595 134	6 906 940
Tranche de la dette à long terme échéant au cours de la prochaine année	571 440	-
	<u>8 166 574</u>	<u>6 906 940</u>
DETTE À LONG TERME	1 380 941	-
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES DU RÉGIME D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (p. 18 note 12)	<u>18 459 100</u>	<u>18 790 179</u>
	<u>28 006 615</u>	<u>25 697 119</u>
ACTIF NET		
Affecté à la réserve de prestations accumulées	30 000 000	33 000 000
Investi en immobilisations	10 991 883	10 418 249
Non affecté (déficitaire)	19 557 114	31 533 675
	<u>60 548 997</u>	<u>74 951 924</u>
	<u>88 555 612 \$</u>	<u>100 649 043 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULATIF

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

	2005-2008			Total
	Affecté à la réserve de prestations accumulées	Investi en immobilisations	Non affecté (déficitaire)	
Solde au début	30 000 000 \$	7 808 535 \$	(19 013 583) \$	18 794 952 \$
Excédent (insuffisance) des dépenses sur les revenus	-	(2 382 309)	44 136 354	41 754 045
Acquisition d'immobilisations	-	852 690	(852 690)	-
Produit de la cession d'immobilisations	-	(9 151)	9 151	-
Remboursement de la dette à long terme	-	4 722 118	(4 722 118)	-
Virement à la réserve de prestations accumulées	-	-	-	-
Solde à la fin	30 000 000	10 991 883	19 557 114	60 548 997

	2008-2011			Total
	Affecté à la réserve de prestations accumulées	Investi en immobilisations	Non affecté (déficitaire)	
Solde au début	30 000 000 \$	10 991 883 \$	19 557 114 \$	60 548 997 \$
Excédent (insuffisance) des dépenses sur les revenus	-	(796 261)	17 151 569	16 355 308
Acquisition d'immobilisations	-	351 021	(351 021)	-
Produit de la cession d'immobilisations	-	(128 394)	128 394	-
Remboursement de la dette à long terme	-	-	(1 952 381)	(1 952 381)
Virement à la réserve de prestations accumulées	3 000 000	-	(3 000 000)	-
Solde à la fin	33 000 000	10 418 249	31 533 675	74 951 924

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RÉSULTATS

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

	Budget 2008-2011	Budget 18 mois	Réal 18 mois
REVENUS			
Per capita	136 184 880 \$	65 024 529 \$	67 799 469 \$
Intérêts et divers	300 000	149 994	489 823
	<u>136 484 880</u>	<u>65 174 523</u>	<u>68 289 292</u>
DÉPENSES			
Direction - p. 20	38 581 080	19 751 440	19 513 688
Syndicalisation - p. 21	21 655 684	10 709 492	7 640 490
Relations du travail - p. 22	26 648 762	13 073 091	12 713 270
Communications - p. 23	9 132 072	4 591 278	4 157 359
Appui aux mobilisations et à la vie régionale - p. 24	29 819 109	14 597 684	14 236 500
Administration - p. 25	11 022 445	5 031 745	2 828 778
	<u>136 859 152</u>	<u>67 754 730</u>	<u>61 090 085</u>
 EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	 <u><u>(374 272) \$</u></u>	 <u><u>(2 580 207) \$</u></u>	 <u><u>7 199 207 \$</u></u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BILAN

AU 31 AOUT 2009

	<u>29 février 2008</u>	<u>31 août 2009</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	2 603 728 \$	3 674 429 \$
Dépôts à terme, 0,52 % à 2,88%	9 000 000	12 000 000
Intérêts courus à recevoir	248 475	136 854
Débiteurs (p.15 note 3)	2 274 809	3 006 360
Per capita à recevoir, estimé	6 777 157	7 676 247
Arrrages de per capita à recevoir, estimé des encaissements à court terme (p.16 note 5)	15 182	28 553
Frais imputables à la prochaine période (p.16 note 4)	824 087	592 589
	<u>21 743 438</u>	<u>27 115 032</u>
ARRÉRAGES DE PER CAPITA À RECEVOIR (p.16 note 5)	18 555	32 451
ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES DU RÉGIME DE RETRAITE (p.18 note 12)	3 157 700	3 157 700
IMMOBILISATIONS (p.16 note 6)	<u>10 991 883</u>	<u>10 418 249</u>
	<u><u>35 911 576</u></u> \$	<u><u>40 723 432</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (p.17 note 8)	7 007 168	6 241 119
Tranche de la dette à long terme échéant au cours de la prochaine année	571 440	-
	<u>7 578 608</u>	<u>6 241 119</u>
DETTE À LONG TERME	1 380 941	-
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES DU RÉGIME D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (p.18 note 12)	<u>18 459 100</u>	<u>18 790 179</u>
	<u>27 418 649</u>	<u>25 031 298</u>
ACTIF NET (DÉFICITAIRE)		
Investi en immobilisations	10 991 883	10 418 249
Non affecté	<u>(2 498 956)</u>	<u>5 273 885</u>
	<u>8 492 927</u>	<u>15 692 134</u>
	<u><u>35 911 576</u></u> \$	<u><u>40 723 432</u></u> \$
ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (p.18 notes 10 et 11)		

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

	2005-2008		Total
	Investi en immobilisations	Non affecté (déficitaire)	
Solde au début	7 808 535 \$	(13 065 250) \$	(5 256 715) \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(2 382 309)	16 131 951	13 749 642
Acquisition d'immobilisations	852 690	(852 690)	-
Produit de la cession d'immobilisations	(9 151)	9 151	-
Remboursement de la dette à long terme	4 722 118	(4 722 118)	-
	<u>3 183 348</u>	<u>10 566 294</u>	<u>13 749 642</u>
Solde à la fin	<u>10 991 883 \$</u>	<u>(2 498 956) \$</u>	<u>8 492 927 \$</u>

	2008-2011		Total
	Investi en immobilisations	Non affecté (déficitaire)	
Solde au début	10 991 883 \$	(2 498 956) \$	8 492 927 \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(796 261)	9 947 849	9 151 588
Acquisition d'immobilisations	351 021	(351 021)	-
Produit de la cession d'immobilisations	(128 394)	128 394	-
Remboursement de la dette à long terme	-	(1 952 381)	(1 952 381)
	<u>(573 634)</u>	<u>7 772 841</u>	<u>7 199 207</u>
Solde à la fin	<u>10 418 249 \$</u>	<u>5 273 885 \$</u>	<u>15 692 134 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

ÉTATS FINANCIERS CUMULATIFS

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 AOUT 2009

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES - DIRECTION

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

	Budget 2008-2011	Budget 18 mois	Réel 18 mois
DIRECTION			
Comité exécutif et personnel d'appui - p. 41	9 924 942 \$	4 782 114 \$	4 860 342 \$
Contrôleuse - p. 42	519 293	250 757	233 788
Administration du FDP - p. 42	586 863	236 942	218 343
Ressources humaines - p. 43	8 855 319	4 361 648	4 429 593
Juridique - p. 44	5 676 252	2 707 379	3 126 602
UCCO-SACC-CSN - p. 45	6 686 411	3 296 530	3 098 682
Bureau confédéral	250 000	125 010	56 354
Conseil confédéral	1 700 000	849 996	684 321
Congrès	1 900 000	1 900 000	1 691 529
Comités et groupes de travail - p. 46	1 280 000	640 062	428 202
Fondation pour l'aide aux travailleuses et travailleurs accidentés	150 000	75 006	75 000
Fête du 8 mars	150 000	75 006	104 660
Fête du 1er mai	150 000	75 006	100 083
Fierté gaie	12 000	5 994	-
Solidarité internationale :			
Affiliation internationale	330 000	165 006	162 176
Activités de solidarité	410 000	204 984	244 013
	<u>38 581 080 \$</u>	<u>19 751 440 \$</u>	<u>19 513 688 \$</u>

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES - SYNDICALISATION

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

	Budget 2008-2011	Budget 18 mois	Réal 18 mois
SYNDICALISATION			
Salaires :			
1 coordination			
17 personnes conseillères syndicales			
7 personnes employé-es de bureau	5 766 775 \$	2 798 765 \$	2 811 136 \$
Avantages sociaux	2 496 437	1 214 493	1 220 202
Formation continue	57 668	28 836	7 229
Séjour et déplacement	850 000	424 998	346 117
Loyer	814 804	407 394	416 337
Téléphone	225 000	112 500	91 154
Informatique	520 000	260 010	258 271
Dépenses de bureau	300 000	149 994	66 422
	<u>11 030 684</u>	<u>5 396 990</u>	<u>5 216 868</u>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Organisation - p. 62	5 500 000	2 750 004	882 967
Audition avant accréditation - p. 62	125 000	62 496	8 033
Négociation - p. 62	800 000	399 996	284 774
Consolidation - p. 62	1 300 000	649 998	654 046
Frais juridiques - p. 62	2 000 000	1 000 008	352 455
Retour fédérations sur cotisation des nouveaux syndicats affiliés	400 000	199 998	81 230
Autres dépenses	500 000	250 002	160 117
	<u>10 625 000</u>	<u>5 312 502</u>	<u>2 423 622</u>
	<u><u>21 655 684 \$</u></u>	<u><u>10 709 492 \$</u></u>	<u><u>7 640 490 \$</u></u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - RELATIONS DU TRAVAIL

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

	Budget 2008-2011	Budget 18 mois	Réal 18 mois
RELATIONS DU TRAVAIL			
Salaires :			
1 coordination			
38 conseillères et conseillers syndicaux			
12 employé-es de bureau	12 217 664 \$	5 928 828 \$	6 018 238 \$
Avantages sociaux	5 264 021	2 560 707	2 471 573
Formation continue	122 177	61 092	43 672
Séjour et déplacement	1 400 000	700 002	690 247
Loyer	1 854 900	927 450	936 505
Téléphone	225 000	112 500	141 089
Informatique	1 080 000	540 000	542 655
Documentation	135 000	67 500	47 003
Dépenses de bureau	425 000	212 508	212 718
	<u>22 723 762</u>	<u>11 110 587</u>	<u>11 103 700</u>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Recherche	450 000	225 000	28 524
Appui à la négociation	450 000	225 000	171 395
Formation	300 000	149 994	198 207
Santé-sécurité	2 000 000	1 000 008	866 508
Condition féminine	125 000	62 496	14 056
Analyses d'entreprises	600 000	300 006	330 880
	<u>3 925 000</u>	<u>1 962 504</u>	<u>1 609 570</u>
	<u><u>26 648 762 \$</u></u>	<u><u>13 073 091 \$</u></u>	<u><u>12 713 270 \$</u></u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES - COMMUNICATIONS

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

	<u>Budget 2008-2011</u>	<u>Budget 18 mois</u>	<u>Réel 18 mois</u>
COMMUNICATIONS			
1 direction			
1 coordination			
11 conseillères et conseillers syndicaux			
5 employé-es de bureau			
2 employé-es à l'imprimerie			
Information - documentation - p. 47	8 914 336 \$	4 505 316 \$	4 075 069 \$
Imprimerie - expédition - p. 48	<u>217 736</u>	<u>85 962</u>	<u>82 290</u>
	<u>9 132 072 \$</u>	<u>4 591 278 \$</u>	<u>4 157 359 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES - APPUI AUX MOBILISATIONS ET À LA VIE RÉGIONALE

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

	<u>Budget 2008-2011</u>	<u>Budget 18 mois</u>	<u>Réel 18 mois</u>
APPUI AUX MOBILISATIONS ET À LA VIE RÉGIONALE			
47,5 conseillères et conseillers syndicaux 16,55 employé-es de bureau			
Mobilisations - p. 49	2 951 289 \$	1 445 231 \$	1 311 901 \$
Gaspésie–Iles-de-la-Madeleine - p. 49	1 060 221	516 182	510 541
Bas-Saint-Laurent - p. 50	1 288 519	631 039	675 848
Saguenay–Lac-Saint-Jean - p. 50	1 776 890	869 331	805 114
Québec–Chaudière-Appalaches - p. 51	3 663 794	1 793 643	1 781 343
Coeur du Québec - p. 51	2 167 622	1 062 281	1 058 579
Estrie - p. 52	1 138 070	556 014	564 376
Montréal métropolitain - p. 52	5 612 263	2 743 418	2 754 151
Laurentides - p. 53	1 250 071	612 012	582 832
Lanaudière - p. 53	1 204 071	588 990	567 553
Montérégie - p. 54	3 459 345	1 695 689	1 610 232
Outaouais - p. 54	1 203 432	589 970	572 629
Abitibi-Témiscamingue-Ungava - p. 55	1 638 211	805 172	764 710
Côte-Nord - p. 55	1 405 311	688 712	676 691
	<u>29 819 109 \$</u>	<u>14 597 684 \$</u>	<u>14 236 500 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES - ADMINISTRATION

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

	Budget 2008-2011	Budget 18 mois	Réal 18 mois
ADMINISTRATION			
1 comptable			
1 coordination			
5 conseillères et conseillers syndicaux			
16 employé-es de bureau			
1 préposé-e à la maintenance			
9 préposé-es aux immeubles			
1 stagiaire			
Finances - informatique - p. 56	7 932 735 \$	3 525 330 \$	2 552 173 \$
Immeuble de Montréal - p. 57	198 054	67 585	(1 188 173)
Immeuble de Québec - p. 58	220 446	103 212	77 447
	<u>8 351 235</u>	<u>3 696 127</u>	<u>1 441 447</u>
Dépenses administratives			
Amortissement du mobilier	501 210	250 614	137 631
Vérification des états financiers	180 000	90 000	90 000
Assurances diverses	190 000	95 004	71 016
Intérêts sur emprunts à court terme	500 000	250 002	155 095
Aide aux syndicats provinciaux	1 300 000	649 998	933 589
	<u>2 671 210</u>	<u>1 335 618</u>	<u>1 387 331</u>
	<u>11 022 445 \$</u>	<u>5 031 745 \$</u>	<u>2 828 778 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DEFENSE PROFESSIONNELLE

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DEFENSE PROFESSIONNELLE

RÉSULTATS

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

	Budget 2008-2011	Budget 18 mois	Réal 18 mois
REVENUS			
Per capita	62 090 310 \$	29 588 097 \$	30 636 233 \$
Intérêts et divers	1 300 000	649 998	1 726 089
	<u>63 390 310</u>	<u>30 238 095</u>	<u>32 362 322</u>
DÉPENSES			
APPUI AUX LUTTES			
Prestations de grèves - p. 67 à 71	24 024 000	12 011 994	8 809 508
Prestations de suspensions et de congédiements pour activités syndicales	1 716 000	858 006	141 100
Dépenses de congédiements	1 200 000	599 994	62 509
Frais juridiques - p. 67 à 71	3 500 000	1 749 996	1 404 865
Dépenses de fonctionnement - p.67 à 71	8 300 000	4 150 008	6 055 103
Allocations aux syndicats pour dépenses de grèves - p.67 à 71	800 000	399 996	329 321
Dépenses de fermetures et de maintien des emplois - p. 72	2 500 000	1 249 992	1 143 458
	<u>42 040 000</u>	<u>21 019 986</u>	<u>17 945 864</u>
APPUI À LA NÉGOCIATION			
Péréquations - p. 32	13 152 632	6 576 318	6 576 164
Négociations regroupées et locales - p. 33	11 450 023	5 666 229	3 670 760
	<u>24 602 655</u>	<u>12 242 547</u>	<u>10 246 924</u>
APPUI À NOS REVENDICTIONS - p. 34			
	4 356 000	2 178 000	1 122 768
	<u>70 998 655</u>	<u>35 440 533</u>	<u>29 315 556</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(7 608 345) \$</u>	<u>(5 202 438) \$</u>	<u>3 046 766 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DEFENSE PROFESSIONNELLE

BILAN

AU 31 AOÛT 2009

	<u>29 février 2008</u>	<u>31 août 2009</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	2 661 717 \$	1 848 245 \$
Dépôts à terme, 0,52 % à 3,50 %	28 000 000	32 000 000
Intérêts courus à recevoir	673 054	824 443
Per capita à recevoir, estimé	3 112 728	3 428 609
Arrérages de per capita à recevoir estimé des encaissements à court terme (note 2)	10 245	11 362
Frais reportés et dépôts sur causes judiciaires	<u>25 824</u>	<u>25 824</u>
	34 483 568	38 138 483
ARRÉRAGES DE PER CAPITA À RECEVOIR (note 2)	8 382	19 031
PARTS DE PLACEMENT (note 3)	<u>3 500 000</u>	<u>4 000 000</u>
	<u><u>37 991 950</u></u> \$	<u><u>42 157 514</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	<u>1 193 799</u> \$	<u>2 312 597</u> \$
	<u>1 193 799</u>	<u>2 312 597</u>
ACTIF NET		
Affecté à la réserve de prestations accumulées (note 5)	30 000 000	33 000 000
Non affecté (déficiaire)	<u>6 798 151</u>	<u>6 844 917</u>
	<u>36 798 151</u>	<u>39 844 917</u>
	<u><u>37 991 950</u></u> \$	<u><u>42 157 514</u></u> \$

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DEFENSE PROFESSIONNELLE

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

AFFECTÉ À LA RÉSERVE DE PRESTATIONS ACCUMULÉES

	<u>29 février 2008</u>	<u>31 août 2009</u>
SOLDE AU DÉBUT	30 000 000 \$	30 000 000 \$
Virement provenant de l'actif net non affecté du fonds de défense professionnelle	<u>-</u>	<u>3 000 000</u>
SOLDE A LA FIN	<u><u>30 000 000 \$</u></u>	<u><u>33 000 000 \$</u></u>

NON AFFECTÉ (DÉFICITAIRE)

SOLDE AU DÉBUT	(13 488 583) \$	6 798 151 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>20 286 734</u>	<u>3 046 766</u>
	6 798 151	9 844 917
Virement à la réserve de prestations accumulées	<u>-</u>	<u>(3 000 000)</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>6 798 151 \$</u></u>	<u><u>6 844 917 \$</u></u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DEFENSE PROFESSIONNELLE

DÉPENSES - APPUI À LA NÉGOCIATION

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

	Budget 2008-2011	Budget 18 mois	Réal 18 mois
PÉRÉQUATIONS			
PÉRÉQUATION FÉDÉRALE			
Fédération de la construction			1 515 003 \$
Fédération du commerce			3 763 138
Fédération de la métallurgie			180 361
Fédération des travailleurs du papier et de la forêt			383 883
Fédération nationale des communications			457 632
	12 600 000	6 300 000 \$	6 300 017
PÉRÉQUATION RÉGIONALE			
Côte-Nord			54 153
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine			57 729
Outaouais			21 519
Lanaudière			17 387
Laurentides			11 858
Abitibi-Témiscamingue-Ungava			54 975
Bas-Saint-Laurent			21 756
Saguenay-Lac St-Jean			11 343
Estrie			18 215
Cœur du Québec			7 212
	552 632	276 318	276 147
	<u>13 152 632</u>	<u>6 576 318 \$</u>	<u>6 576 164 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

DEPENSES - APPUI A LA NEGOCIATION

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINE LE 31 AOUT 2009

	Budget 2008-2011	Budget 18 mois	Réel 18 mois
NÉGOCIATIONS REGROUPÉES ET LOCALES			
Secteur privé - regroupées			
Publicité préventive	200 000	100 008 \$	124 666 \$
Réunions de coordination	300 000	149 994	178 380
Dépenses de fonctionnement	750 000	374 994	348 127
Coordination négociation dans les fédérations	500 000	250 002	143 869
Sessions de formation de militantes et de militants	100 000	50 004	29 347
Secteur public - regroupées			
Ressources d'appui - p. 64	5 550 023	2 716 227	1 840 440
Publicité préventive	1 350 000	675 000	-
Réunion de coordination	100 000	50 004	-
Dépenses de fonctionnement	1 400 000	700 002	547 040
Session de formation de militantes et de militants	300 000	149 994	17 468
Négociations locales			
Publicité préventive - p.67 à 71	300 000	149 994	83 893
Sessions de formation de militantes et de militants	600 000	300 006	357 530
	<u>11 450 023</u>	<u>5 666 229 \$</u>	<u>3 670 760 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

DEPENSES - APPUI A NOS REVENDICATIONS

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINE LE 31 AOUT 2009

	<u>Budget 2008-2011</u>	<u>Budget 18 mois</u>	<u>Réel 18 mois</u>
Dons de solidarité	350 000	174 996 \$	168 083 \$
Campagnes confédérales - p. 65	3 250 000	1 625 004	813 413
Campagnes sectorielles	630 000	315 000	111 838
Campagnes régionales	<u>126 000</u>	<u>63 000</u>	<u>29 434</u>
	<u>4 356 000</u>	<u>2 178 000 \$</u>	<u>1 122 768 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

ETATS FINANCIERS

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINE LE 31 AOUT 2009

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

RESULTATS

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINE LE 31 AOUT 2009

	<u>Budget 2008-2011</u>	<u>Budget 18 mois</u>	<u>Réel 18 mois</u>
REVENUS			
Per capita	7 012 019	3 343 688 \$	3 467 152 \$
Intérêts	<u>800 000</u>	<u>399 996</u>	<u>689 802</u>
EXCEDENT DES REVENUS SUR LES DEPENSES	<u><u>7 812 019</u></u>	<u><u>3 743 684 \$</u></u>	<u><u>4 156 954 \$</u></u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

BILAN

AU 31 AOUT 2009

	<u>29 février 2008</u>	<u>31 août 2009</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	413 726 \$	330 087 \$
Dépôts à terme 0,20 % à 3,14 %	11 250 000	15 450 000
Placement dans Fonds Bâtirente	2 228 188	2 325 766
Intérêts courus à recevoir	258 569	163 854
Per capita à recevoir, estimé	349 186	388 664
Arrérages de per capita à recevoir estimé des encaissements à court terme (note 3)	965	965
Solde à recevoir du budget de fonctionnement	1 240	-
	<u>14 501 874</u>	<u>18 659 336</u>
ARRÉRAGES DE PER CAPITA À RECEVOIR (note 3)	1 045	2 449
DÉPÔT DE SOLIDARITÉ (note 2)	<u>755 000</u>	<u>755 000</u>
	<u>15 257 919 \$</u>	<u>19 416 785 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Solde dû au budget de fonctionnement	-	1 912 \$
ACTIF NET	<u>15 257 919 \$</u>	<u>19 414 873 \$</u>
	<u>15 257 919 \$</u>	<u>19 416 785 \$</u>

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINE LE 31 AOUT 2009

	29 février 2008 36 mois	31 août 2009 18 mois
SOLDE AU DÉBUT	7 540 250 \$	15 257 919 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>7 717 669</u>	<u>4 156 954</u>
SOLDE A LA FIN	<u><u>15 257 919 \$</u></u>	<u><u>19 414 873 \$</u></u>



**Rapport du
comité de surveillance**

Bureau confédéral
3 et 4 décembre 2009

Le comité de surveillance a procédé à l'examen des états financiers de la CSN pour la période du 1^{er} mars 2008 au 31 août 2009, soit la première moitié du présent exercice.

La réunion s'est tenue au 1601, avenue De Lorimier à Montréal, du 4 au 6 novembre 2009. Pour l'aider dans ses travaux, le comité a rencontré M. Pierre Patry, trésorier, Mme Danielle Lallemand, comptable, Mme Lise Brassard, contrôleuse ainsi que Mme Joanne Lavigne, responsable du fonds de défense professionnelle. Ces échanges ont été appréciés et ont apporté des précisions à nos questions. De plus, nous avons eu accès à tous les documents nécessaires à notre travail de vérification.

Budget cumulatif

Pour ce qui est des trois fonds, les revenus cumulés dépassent la prévision de près de 5,7 millions de dollars. Cet écart favorable s'explique en parti par le fait que le taux moyen réel est de 20,87 \$ par rapport à celui prévu au budget de 20,40 \$ pour les dix-huit premiers mois. De plus, le nombre de cotisants moyen est également supérieur de 2 745 cotisants.

On note des dépenses inférieures pour l'ensemble du budget de près de 13 millions de dollars.

Budget de fonctionnement

Au budget de fonctionnement, on remarque qu'à la syndicalisation, les dépenses sont inférieures à la prévision de 3 millions de dollars. À l'administration, les dépenses reliées à l'immeuble de Montréal seront comptabilisées en grande partie dans la deuxième moitié de l'exercice, ce qui nous rapprochera des dépenses prévues initialement au budget.

Budget du fonds de défense professionnelle

Nous avons, au moment d'écrire ce rapport, 488 personnes qui bénéficient de prestations de grève. La moyenne pour les dix-huit derniers mois est de 587 prestataires. Nous avons pu constater que le fonds de défense professionnelle connaît un surplus de 3 millions de dollars par rapport à un déficit anticipé pour la période de 5,2 millions de dollars.

Fonds de soutien extraordinaire

Encore inutilisé suite à une conjoncture qui demeure favorable, ce fonds atteint au 31 août 2009 un solde de 19,4 millions de dollars.

Recommandation

Le comité recommande l'adoption des états financiers du budget de fonctionnement, du fonds de défense professionnelle et du fonds de soutien extraordinaire pour la période se terminant le 31 août 2009.

Chantal Côté
Guy Normandin



Oser en français

Conseil confédéral
Québec, 8, 9 et 10 décembre 2009

Table des matières

Introduction	673
La décision de la Cour suprême et la Charte de la langue française	674
Le contexte linguistique avant la loi 101	674
La loi 101	674
La Commission Larose.....	676
La loi 104.....	676
La décision	678
Les effets de la décision.....	678
La réaction de la CSN	679
Quelques repères sur la situation linguistique	679
La langue de travail.....	681
La recherche d'un emploi.....	683
La francisation des entreprises	684
La réalité.....	684
Les travaux de la Confédération sur la francisation des entreprises.....	685
Conclusion.....	688

Introduction

Il y a 40 ans¹ la CSN réclamait que le français devienne la langue commune de toutes les Québécoises et de tous les Québécois. Depuis ce temps, plusieurs luttes ont été menées pour la protection et la promotion de la langue française.

Bien que des progrès majeurs aient été réalisés, la décision récente de la Cour suprême du Canada a rappelé la fragilité de nos droits linguistiques en régime fédéral. Le 22 octobre 2009, c'est unanimement que les juges de la Cour suprême du Canada ont invalidé certaines dispositions de la Charte de la langue française, en matière d'accès à l'enseignement en langue anglaise.

Dans le texte qui suit, nous commenterons cette décision, nous partagerons certaines données concernant la situation linguistique, la langue de travail et le processus de francisation des entreprises. Enfin, nous présenterons les prochains rendez-vous quant à la promotion du français dans les milieux de travail.

¹ Conseil confédéral, 22 octobre 1969.

La décision de la Cour suprême et la Charte de la langue française

Le contexte linguistique avant la loi 101

Avant l'adoption de la loi 101, la situation socioéconomique et culturelle des francophones² était fortement désavantagée par rapport à celle des anglophones. Même bilingue, le francophone était encore défavorisé. À instruction égale, il gagnait moins que tous les autres groupes linguistiques. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton),³ la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec⁴ ou la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et des droits linguistiques au Québec⁵ (Commission Gendron), ont toutes démontré cette subordination économique et la nécessité d'une intervention législative pour corriger la situation.

La loi 101

En 1977, le gouvernement du Parti Québécois adopta la Charte de la langue française (loi 101). Celle-ci prévoyait :

- l'usage exclusif du français dans l'affichage public et la publicité commerciale;
- des obligations relatives à la francisation des entreprises et à la langue de travail;
- la restriction de l'accès à l'école anglaise (publique ou privée) aux seuls enfants dont l'un des parents a reçu son enseignement primaire en anglais au Québec (cette restriction ne s'applique pas si l'on fréquente une école privée non subventionnée par le gouvernement du Québec);
- que seule la version française des lois est officielle.

Cette Charte, dont l'objectif est la sauvegarde de la culture francophone au Québec et la promotion de la langue française comme langue commune, n'a cessé d'être attaquée depuis son entrée en vigueur, minant ainsi cet outil essentiel à notre cohésion sociale. Dès 1979, la Cour suprême du Canada commençait son travail d'amputation en annulant, de la législation et de la justice, certaines dispositions relatives à la langue de la législation et de la justice. Qu'il s'agisse :

² Statistique Canada définit le francophone comme une « personne de langue maternelle française ». L'anglophone est une « personne de langue maternelle anglaise » alors que l'allophone est une « personne de langue maternelle autre que française ou anglaise ».

³ http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/francophonie/HISTfrQC_s4_Modernisation.htm

⁴ Rapport Parent — Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec — Deuxième partie (suite), 1965, p. 65.

⁵ http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/francophonie/HISTfrQC_s4_Modernisation.htm

- de la langue de la législation et de la justice (seule la version française des lois est officielle) pour laquelle la Cour suprême a rendu inopérants les articles 7 à 13 parce qu'ils étaient contraires à l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867, ce qui ramena le bilinguisme aux textes de loi (Arrêt *Blaikie*, 13 déc. 1979 : (1979) 2 R.C.S. 1016, complété par : (1981) 1R.C.S. 312);
- de l'usage exclusif du français dans l'affichage public et la publicité commerciale (langue d'affichage public commercial) pour lequel la Cour suprême a conclu que l'interdiction de toute autre langue que le français dans l'affichage public et la publicité commerciale va à l'encontre de la liberté d'expression (Arrêt *Ford*, *Valérie Ford c. P.G. du Québec* (1988) 2 R.C.S. 712);
- de la langue d'enseignement qui, en 1984, s'est fait opposer l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, ce qui a forcé l'introduction de la « clause Canada » (Jugement sur la langue d'enseignement, *P.G. du Québec c. Quebec Protestant School Boards* (1984) 2 R.C.S. 66).

Dans son jugement de 1984, la Cour suprême a décidé que la Charte devait respecter l'article 23 de la Charte canadienne.

L'accès à l'école anglaise subventionnée est donc devenu accessible pour :

- l'enfant dont le parent est citoyen canadien et a reçu l'enseignement primaire en anglais au Canada;
- l'enfant ayant reçu l'enseignement primaire ou secondaire en anglais au Canada, si son parent est canadien; ses frères et sœurs ont également accès à l'école anglaise subventionnée;
- les enfants dont les parents ne sont pas citoyens canadiens, mais dont l'un d'eux a étudié à l'école primaire anglaise du Québec;
- ceux et celles qui ont acquis des droits avant le 26 août 1977⁶.

Pour acquérir ce droit, il faut que la majeure partie de l'enseignement ait été reçu en anglais. La Charte de la langue française prévoit également des autorisations particulières qui permettent l'accès à l'école anglaise subventionnée.

Le tableau suivant présente l'admissibilité des élèves, pour tout le Québec, entre 1990 et 2002⁷ :

⁶ Date d'entrée en vigueur de la Charte de la langue française.

⁷ Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec 2002–2007, Office québécois de la langue française, mars 2008, p. 90.

Article	Disposition		Nbre	%	% ^a	
1990 - 2002						
Admissibilité (articles 73 et 76)						
Charte de la langue française	73(1°)	Études de l'un des parents au Canada	y compris l'alinéa 86.1.a	130 755	72,4	73,0
	73 (2°)	Études au Canada (l'élève, le frère ou la sœur)	y compris les alinéas 86.1.b et 86.1.c	24 659	13,7	13,8
	73 (3°)	Études au Québec d'un parent non citoyen	à partir de 1993	3 156	1,7	1,8
	73 (4°)	Études de l'enfant au Québec	études commencées avant le 26 août 1977	1 374	0,8	—
	73 (5°)	Études de l'un des parents hors du Québec	résidence au Québec le 26 août 1977	4 950	2,7	2,8
	76	Clause de sauvegarde d'admissibilité	à partir de 1993	2 460	1,4	1,4
	Total partiel			167 354	92,7	92,6
	Autorisations particulières					
	81	Difficultés graves d'apprentissage	de l'élève	2 031	1,1	1,1
		Difficultés graves d'apprentissage	du frère ou de la sœur	1 366	0,8	0,8
85	Séjour temporaire au Québec	de l'élève	8 978	5,0	5,0	
85.1	Raisons graves familiales ou humanitaires	pour l'élève	286	0,2	0,2	
97	Dérogation pour les réserves indiennes	dérogation élargie en 1993	507	0,3	0,3	
Loi 58*	Amnistie	sanctionnée en avril 1986	0	0,0	0,0	
Total partiel			13 168	7,3	7,4	
Total			180 522	100,0	100,0	

^a Pourcentages calculés en faisant abstraction de l'alinéa 73 (4°).

Source : OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *La langue de l'enseignement : indicateurs pour l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire, le collégial et l'université*, fascicule 4, indicateur 4.9.

La Commission Larose

Dans son rapport final (2001), la *Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec* constatait que les écoles privées non subventionnées étaient utilisées afin de contourner les obligations de la Charte de la langue française. Elles permettaient à certains parents d'acheter, à leurs enfants, l'accès à l'école anglaise subventionnée. Il suffisait de passer quelque temps dans une école anglaise non subventionnée pour ensuite démontrer que « la majeure partie de l'éducation reçue au Québec » l'avait été en anglais. La Commission écrivait :

L'évolution des inscriptions montre bien qu'il s'agit d'un détour pour arriver au réseau scolaire public de langue anglaise : 50 % des élèves quittent l'école privée non subventionnée après une année de scolarité primaire, 84 % après la deuxième année et 94 % à la fin de la troisième année⁸.

Entre 1993-1994 et 2001-2002, le nombre d'élèves inscrits à l'école anglaise privée non subventionnée a presque doublé, passant de 2 365 à 3 852.

La loi 104

En 2002, c'est à l'unanimité que l'Assemblée nationale a adopté la loi 104. Cette loi touchait l'Office de la langue française, la francisation des entreprises et la langue

⁸ *Le français, une langue pour tout le monde*, Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, 2001, 285 pages, p. 70.

de travail. Elle corrigeait également le problème des écoles privées non subventionnées en prévoyant que :

Il n'est toutefois pas tenu compte de l'enseignement en anglais reçu au Québec dans un établissement d'enseignement privé non agréé aux fins de subventions par l'enfant pour qui la demande est faite ou par l'un de ses frères et sœurs. Il en est de même de l'enseignement en anglais reçu au Québec dans un tel établissement, après le 1^{er} octobre 2002, par le père ou la mère de l'enfant.

Il n'est pas tenu compte non plus de l'enseignement en anglais reçu en application d'une autorisation particulière accordée en vertu des articles 81, 85 ou 85.1⁹.

Cette loi a eu un effet sur la fréquentation des écoles anglaises subventionnées. Après l'adoption de la loi, on perçoit un renversement de tendance.

Comme l'indique le tableau suivant¹⁰, l'année 2003 a connu une faible augmentation du nombre total d'élèves admissibles. Ce nombre a commencé à diminuer dès 2004.

Nombre d'élèves admissibles^a à l'enseignement en anglais

Ensemble du Québec, île de Montréal et reste du Québec, 1992-2005

	Territoire					
	Ensemble du Québec		Île de Montréal		Reste du Québec	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
1992	115 987	100	63 770	55,0	52 217	45,0
1993	116 607	100	63 547	54,5	53 060	45,5
1994	117 238	100	63 344	54,0	53 894	46,0
1995	118 832	100	63 506	53,4	55 326	46,6
1996	119 668	100	63 101	52,7	56 567	47,3
1997	121 100	100	63 778	52,7	57 322	47,3
1998	122 524	100	64 267	52,5	58 257	47,5
1999	123 895	100	64 893	52,4	59 002	47,6
2000	126 191	100	65 961	52,3	60 230	47,7
2001	128 087	100	66 705	52,1	61 382	47,9
2002	129 007	100	66 897	51,9	62 110	48,1
2003	129 332	100	66 590	51,5	62 742	48,5
2004	128 822	100	65 700	51,0	63 122	49,0
2005	127 574	100	64 733	50,7	62 841	49,3

^a À l'exception des élèves admis en vertu de l'article 85 de la Charte de la langue française (séjour temporaire au Québec).

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

⁹ Charte de la langue française, article 73.

¹⁰ Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec 2002–2007, Office québécois de la langue française, 2008, p. 82.

La décision¹¹

La Cour suprême a entendu deux causes relatives à la loi 104. La décision du 22 octobre dernier dispose de ces deux cas.

Dans le premier cas (Nguyen et autres), les intimés sont des citoyens canadiens qui n'ont reçu aucun enseignement primaire en langue anglaise au Canada. Puisqu'ils ne se qualifiaient pas en vertu de la Charte canadienne, ils ont inscrit leur enfant dans une école anglaise privée non subventionnée. Ils demandent maintenant que l'on tienne compte de cette expérience pour rendre leur enfant admissible à l'enseignement en anglais.

Dans le second cas (Bindra), en plus d'avoir suivi le même cheminement que dans l'affaire Nguyen, les parents demandent à la Cour de reconnaître le temps où l'un de leurs enfants a bénéficié d'une autorisation particulière aux fins de l'admissibilité de leur deuxième enfant à l'éducation en langue anglaise.

La Cour reconnaît qu'il est légitime de vouloir défendre la langue française et qu'on ne peut contourner celle-ci en utilisant un subterfuge pour avoir accès à l'école anglaise. Cependant, le Québec doit utiliser des moyens qui correspondent à une atteinte minimale aux droits reconnus à l'article 23 de la Charte canadienne afin d'atteindre ses objectifs. Il ne peut pas refuser systématiquement de reconnaître le temps d'études dans un établissement privé non subventionné puisque, dans certains cas, il pourrait s'agir d'un parcours scolaire authentique qui génère alors des droits en vertu de la Charte canadienne. Ces dispositions de la loi 104 sont donc invalidées. Les dossiers de chacun des plaignants sont retournés au ministère afin d'être réévalués. Finalement, la Cour accorde un an au Québec pour trouver une façon de vérifier individuellement s'il s'agit d'un subterfuge ou non.

Dans le second cas, la Cour suprême a considéré que la fréquentation d'une école anglaise subventionnée par un autre membre de la famille, même s'il s'agit d'une autorisation particulière, génère un droit pour celui qui en fait la demande en invoquant la Charte canadienne.

Les effets de la décision

Ce jugement a rendu inconstitutionnels les correctifs apportés par l'Assemblée nationale pour fermer la porte à des comportements déviants qui ne respectent en rien l'esprit de la Charte de la langue française. Il permet ainsi à une minorité d'individus d'acheter pour leurs enfants et leurs descendants un droit qui ne leur était pas reconnu. C'est exactement pour contrecarrer cette manœuvre inadmissible que l'Assemblée nationale avait voté unanimement, faut-il le rappeler, la loi 104. La décision permet également aux autres membres d'une même famille de profiter de l'autorisation spéciale accordée à un seul des enfants.

¹¹ Nguyen c. Québec (Éducation, Loisir et Sport), 2009 CSC.

Les possibilités de recours juridique risquent de se multiplier puisque chaque dossier devra maintenant être analysé individuellement.

Constatons, une fois de plus, qu'il est difficile de s'affirmer en tant que nation à l'intérieur du cadre législatif canadien qui nous ramène continuellement à l'ordre.

La réaction de la CSN

La CSN, comme plusieurs acteurs de la société québécoise, s'est indignée de ce jugement qui sert uniquement des individus qui, de surcroît, ont les moyens de se payer des droits ou plutôt des privilèges à l'encontre des choix collectifs de la société québécoise. Ce jugement nous ramène le déchirant et houleux débat du choix de la langue d'enseignement que nous avons voulu fermer en adoptant la Charte de la langue française. Pire encore, l'épaisseur du porte-monnaie permettrait désormais à certains de fragiliser la pérennité du fait français au Québec, ce qui est totalement inacceptable.

Nous dénonçons vivement cette décision et réclamons de toute urgence que le gouvernement trouve une solution pour colmater la brèche importante qu'avait ouverte la Cour d'appel en 2007 et que vient de confirmer la Cour suprême à l'encontre des droits collectifs

Quelques repères sur la situation linguistique

En décembre 2007, Statistique Canada publiait les résultats du dernier recensement¹². Entre 2001 et 2006, le nombre de personnes ayant comme langue maternelle l'anglais et vivant au Québec a augmenté de 16 000. Il s'agit d'une première depuis 1976. Pendant la même période, le nombre de personnes ayant comme langue maternelle le français a augmenté de 114 820, mais leur représentativité a baissé sous la barre des 80 %. Il faut remonter à 1931 pour constater un aussi faible taux.

En effet, en 2006, la représentation des Québécois ayant le français comme langue maternelle a diminué de 2,4 % par rapport à 1991, passant de 82 % à 79,6 %. Pour ceux ayant l'anglais comme langue maternelle, elle diminuait de 1 %. Quant à ceux de langues tierces, elle augmentait de 3,4 % passant à 12,2 % de la population.

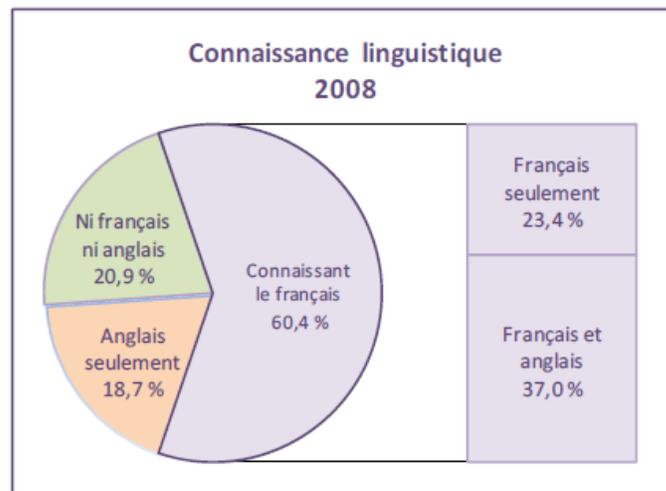
Sur l'île de Montréal, les personnes ayant comme langue maternelle le français ne sont plus majoritaires : 49,8 % en 2006 comparativement à 55,9 % en 1991 (- 6,1 %). Celles ayant l'anglais comme langue maternelle ont diminué de 1,8 % (17,6 %). Celles de langues tierces ont augmenté de 7,9 %, passant de 24,7 % à 32,6 % pour la même période, elles représentent le tiers de la population montréalaise.

¹² Le portrait linguistique en évolution — Recensement de 2006, 97-555-XIF, Statistique Canada, décembre 2007.

Selon Statistique Canada, les allophones (immigrants et non-immigrants) du Québec utilisent plus souvent le français à la maison. En 1996, ils étaient 17 %, alors que, de 2001 à 2006, ils sont passés de 20 % à 24 %¹³. Pour la première fois, les transferts linguistiques des allophones vers le français dépassent ceux favorisant l'anglais. Dans la division de recensement de Montréal, la population allophone parle plus fréquemment le français à la maison qu'en 2001¹⁴. En 2006, 21,4 % d'entre eux parlaient le français le plus souvent au foyer alors qu'ils étaient 20,1 % en 2001.

Sur l'île de Montréal, l'utilisation du français le plus souvent à la maison a diminué entre 2001 (56,4 %) et 2006 (54,2 %), alors que son utilisation au travail est demeurée stable. C'est l'afflux quotidien de plus de 270 000 travailleurs provenant de la grande région métropolitaine qui influence cette situation¹⁵.

En raison de l'augmentation du nombre d'immigrants, on pourrait croire que la situation sera plus précaire; ce n'est pas certain. Selon les données du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) pour l'année 2008, la proportion de nouveaux arrivants connaissant le français se situe à 60,4 %¹⁶. On a remarqué des variations à la hausse du nombre d'immigrants connaissant à la fois le français et l'anglais ou connaissant l'anglais seulement.



¹³ Le portrait linguistique en évolution— Recensement de 2006, Statistique Canada, 97-555, p. 23

¹⁴ Le portrait linguistique en évolution— Recensement de 2006, Statistique Canada, 97-555, p. 26

¹⁵ Le portrait linguistique en évolution— Recensement de 2006, Statistique Canada, 97-555, p. 25

¹⁶ Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec – Direction de la recherche et de l'analyse prospective, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, mars 2009. p.2.

La langue de travail

On ne peut parler de langue commune sans parler de langue de travail. Une langue perd de sa vitalité et est condamnée à long terme à disparaître lorsqu'elle n'est plus utile pour gagner sa vie. C'est pourquoi la Charte de la langue française prévoit des mesures relatives à la langue de travail et à la francisation des entreprises.

Il est possible de connaître le nombre de personnes actives selon leur langue maternelle¹⁷.

Nombre de personnes actives dans la population de 15 ans ou plus selon la langue maternelle

Ensemble du Québec, RMR de Montréal et île de Montréal, 1991, 1996 et 2001

	Personnes de 15 ans ou plus			Population active		
	1991	1996	2001	1991	1996	2001
Ensemble du Québec						
Français	4 409 510	4 583 560	4 716 725	2 892 400	2 892 250	3 061 370
Anglais	478 250	465 020	444 310	305 310	285 575	280 460
Tierces	491 575	551 765	599 960	306 750	316 505	357 855
Anglais et français	29 220	36 410	36 855	17 215	20 185	21 095
Autres multiples ^a	24 680	36 715	34 500	15 975	21 690	21 700
Total	5 433 245	5 673 470	5 832 350	3 537 640	3 536 210	3 742 485
RMR de Montréal						
Français	1 679 430	1 779 005	1 852 105	1 144 165	1 167 155	1 255 155
Anglais	349 630	334 975	321 540	228 065	209 745	206 140
Tierces	440 950	493 735	534 925	277 040	283 745	320 645
Anglais et français	16 895	21 575	21 265	10 180	12 310	12 370
Autres multiples ^a	22 085	32 755	31 390	14 365	19 600	19 875
Total	2 508 985	2 662 050	2 761 215	1 673 800	1 692 560	1 814 175
île de Montréal						
Français	817 160	773 510	787 695	526 675	476 955	509 775
Anglais	261 930	248 770	237 750	170 550	155 235	152 230
Tierces	360 120	397 385	428 925	222 465	223 350	252 530
Anglais et français	10 275	12 485	12 550	5 940	6 810	7 140
Autres multiples ^a	17 735	26 155	24 990	11 370	15 380	15 550
Total	1 467 215	1 458 300	1 491 910	936 995	877 740	937 230

^a Langues maternelles française et tierces, anglaise et tierces ainsi que française, anglaise et tierces.

Source : OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Langue du travail : indicateurs relatifs à l'évolution de la population active et à l'utilisation des langues au travail en 2001*, fascicule 2, indicateurs 2.1 et 2.2.

Il est cependant beaucoup plus difficile de connaître précisément comment une langue est utilisée au travail puisque Statistique Canada a peu de questions relatives à la langue de travail. Les deux questions utilisées, depuis 2001, sont les suivantes :

- | | |
|-------|---|
| 48 a) | Dans cet emploi, quelle langue cette personne utilisait-elle le plus souvent ? |
| 48 b) | Cette personne utilisait-elle régulièrement d'autres langues dans cet emploi? |

¹⁷ Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec 2002–2007, Office québécois de la langue française, 2008, p. 109.

La notion de « régulièrement » n'étant pas définie, la réponse peut faire référence à une autre langue utilisée quotidiennement, de façon périodique ou dans le cadre d'activités précises (par exemple : rencontres avec la direction, formation, etc.). Dans chacun de ces cas, les possibilités d'accommodements linguistiques peuvent varier énormément.

Dans le cas où l'on a répondu non à la question 48 b), cela signifie qu'une seule langue est utilisée. Le tableau suivant illustre la fréquence d'utilisation du français et de l'anglais¹⁸ :

Pourcentage des travailleurs selon la fréquence d'utilisation du français et selon la fréquence d'utilisation de l'anglais

Ensemble du Québec, hors de la région métropolitaine de Montréal, RMR de Montréal, île de Montréal, 2001

	Ensemble du Québec	Hors de la région métropolitaine de Montréal	RMR de Montréal	Île de Montréal	
Fréquence d'utilisation du français					
Uniquement	59,6	77,3	42,6	33,7	} 64,8%
Principalement	22,8	15,5	29,8	31,1	
À égalité avec l'anglais	4,9	2,3	7,5	8,7	
À égalité avec une langue tierce	0,1	0,1	0,2	0,3	
À égalité avec l'anglais et une langue tierce	0,3	0,0	0,5	0,6	
De façon complémentaire	7,1	2,4	11,5	15,1	
Aucunement	5,2	2,4	7,9	10,5	
Total	3 386 300	1 655 845	1 730 455	1 163 135	
Fréquence d'utilisation de l'anglais					
Uniquement	4,4	2,0	6,8	9,1	} 64,8%
Principalement	7,2	2,5	11,7	15,5	
À égalité avec le français	4,9	2,3	7,5	8,7	
À égalité avec une langue tierce	0,1	0,0	0,2	0,2	
À égalité avec le français et une langue tierce	0,3	0,0	0,5	0,6	
De façon complémentaire	22,7	15,5	29,5	30,7	
Aucunement	60,4	77,7	43,8	35,2	
Total	3 386 300	1 655 845	1 730 455	1 163 135	

Source : OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Langue du travail : indicateurs relatifs à l'évolution de la population active et à l'utilisation des langues au travail en 2001*, fascicule 2, indicateur 2.13.

Ce tableau est assez troublant lorsqu'on analyse les résultats à la lumière des droits apparaissant dans la Charte de la langue française :

- Sur l'île de Montréal, 64,8 % des travailleuses et des travailleurs doivent avoir une connaissance minimale de l'anglais s'ils espèrent travailler. À l'extérieur de la région métropolitaine, 32,3 % sont dans la même situation.
- Sur l'île de Montréal, seulement 64,8 % des travailleuses et des travailleurs utilisent surtout le français.

¹⁸ Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec 2002–2007, Office québécois de la langue française, 2008, p. 121.

Statistique Canada ayant publié les résultats du recensement de 2006 quelques jours avant la parution des rapports de l'Office québécois de la langue française (OQLF), ces données plus récentes ne figurent pas dans les divers documents rendus publics. En 2006, le pourcentage des personnes utilisant le français ou l'anglais au travail a peu évolué. Même sur l'île de Montréal, ces changements sont peu significatifs. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder le tableau suivant¹⁹.

	2001	2006
Le plus souvent	74 %	73 %
Régulièrement	15 %	16 %
Total	89 %	89 %

La recherche d'un emploi

En analysant les statistiques, on pourrait penser que tout va relativement bien. En cherchant un emploi sur le site d'Emploi-Québec, on constatera plutôt que l'exigence du bilinguisme est très fortement répandue parmi les emplois affichés. Dans beaucoup de cas, cette exigence est abusive et devrait être contestée.

Une enquête récente de l'OQLF démontre que la situation est très préoccupante du côté de la petite entreprise²⁰.

Pourcentage des entreprises de 11 à 49 employés selon les exigences linguistiques à l'embauche au cours de la dernière année, par aire géographique

	Québec		RMR		Île		Reste de la RMR	
	%	Total d'entreprises	%	Total d'entreprises	%	Total d'entreprises	%	Total d'entreprises
Français								
• Tous les postes ¹	87		85		82		88	
• Certains postes ²	5		7		9		5	
• Tous et certains postes ³	2		2		2		2	
• Aucun poste	6		6		7		5	
Total	100	2 738	100	1 287	100	723	100	563
Anglais								
• Tous les postes ¹	19		32		40*		22	
• Certains postes ²	31		31		31		30	
• Tous et certains postes ³	3		4		4		4	
• Aucun poste	47		33		25*		44	
Total	100	2 739	100	1 287	100	723	100	563

* Différence significative

¹ Toutes catégories d'emploi confondues

² Certains postes parmi toutes les catégories d'emploi

³ Tous parmi certaines catégories d'emploi et certains parmi d'autres

¹⁹ Source : Secrétariat à la politique linguistique.

²⁰ Les entreprises de 11 à 49 employé-es — Portrait de leur réalité linguistique, Pierre Bouchard, Office québécois de la langue française, 2008, p. 30.

La francisation des entreprises

Pour favoriser l'usage du français au travail, la Charte de la langue française prévoit des obligations relatives à la francisation de l'Administration et des entreprises. L'OQLF est généralement responsable de la francisation, mais dans le cas de l'enseignement supérieur, c'est la ministre responsable de l'éducation qui approuve ces mesures.

Au Québec, toute entreprise²¹ de 50 employé-es ou plus doit s'inscrire à l'OQLF pour débiter un processus de francisation. Après avoir rempli un questionnaire détaillé sur l'usage du français (embauche, écrits administratifs, logiciels utilisés, etc.), l'entreprise pourra obtenir un certificat de francisation si elle répond aux obligations fixées par la Charte. Dans le cas contraire, elle doit élaborer un programme de francisation, le faire approuver et l'appliquer. Une fois ses travaux complétés, l'entreprise recevra son certificat de francisation et devra soumettre périodiquement un nouveau rapport à l'OQLF afin de l'assurer de la permanence de la francisation.

Les entreprises de 100 employé-es ou plus doivent respecter les mêmes obligations que celles qui précèdent. Afin de faciliter leur travail, tout en s'assurant de la collaboration du personnel, la Charte les oblige à créer un comité de francisation dont la moitié des membres (au moins 3) est nommée par la partie syndicale. Le comité de francisation devient le maître d'œuvre du programme de francisation et chacun de ses membres doit signer les rapports fournis à l'OQLF. Ce comité doit tenir une rencontre tous les six mois.

La réalité

La répartition des entreprises selon les étapes de francisation est la suivante²² :

NOMBRE ET POURCENTAGE D'ENTREPRISES, SELON LES ÉTAPES DE CERTIFICATION
(Ensemble du Québec, de 1999-2000 à 2008-2009)

Exercice*	Entreprises en évaluation**		Entreprises en application de programme**		Entreprises certifiées***		Total N ^{bre}
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	
1999-2000	923	19,9	472	10,2	3243	69,9	4638
2000-2001	912	19,0	421	8,8	3462	72,2	4795
2001-2002	1011	20,6	394	8,0	3497	71,4	4902
2002-2003	1033	20,3	351	6,9	3702	72,8	5086
2003-2004	774	14,9	474	9,1	3957	76,0	5205
2004-2005	510	9,7	545	10,3	4216	80,0	5271
2005-2006	592	10,9	520	9,6	4320	79,5	5432
2006-2007	599	10,6	490	8,7	4551	80,7	5640
2007-2008	619	10,6	455	7,8	4771	81,6	5845
2008-2009	462	7,9	439	7,5	4971	84,7	5872

* Le 31 mars de l'exercice

** Il s'agit des entreprises (GE et PME) inscrites à l'Office (renseignements généraux reçus), dont le programme de francisation n'a pas encore été approuvé ou qui sont en attente d'un certificat de francisation sans programme.

*** Ce nombre incluait, au 31 mars 2009, 935 entreprises certifiées de moins de 50 personnes.

²¹ Les entreprises de l'Administration ne sont pas couvertes par le chapitre V de la Charte.

²² Rapport annuel de gestion 2008-2009, Office québécois de la langue française, 2009, p. 46.

Ce portrait apparaît relativement positif si l'on tient compte des nombreux changements relatifs à la composition et à la propriété des entreprises. Malheureusement, lors de la rencontre que nous avons tenue en mars dernier avec des militantes et des militants provenant de syndicats locaux, les résultats sont apparus très différents :

- l'usage du français n'est pas généralisé dans toutes les entreprises; il y a souvent d'autres langues utilisées (exemple : manuel d'utilisation écrit en anglais – certains employé-es ne comprennent pas du tout le français, logiciel de réservation de chambre fonctionnant uniquement en anglais, etc.);
- plusieurs personnes apprenaient qu'elles étaient identifiées comme membres d'un comité de francisation alors qu'elles ne savaient pas qu'un tel comité existait dans leur entreprise et qu'elles en faisaient partie;
- rares sont les comités de francisation qui se réunissent;
- les militantes et les militants ne sont à peu près pas informés sur les droits linguistiques et leur rôle au comité de francisation;
- dans la majorité des cas, ils n'ont jamais eu de copie des documents fournis par leur employeur à l'OQLF, alors qu'ils en étaient signataires;
- plusieurs entreprises n'apparaissent pas sur les listes fournies par l'OQLF.

Cette rencontre s'est terminée sur une note positive; les personnes étaient satisfaites des informations reçues et souhaitaient s'impliquer davantage.

Plus de 200 000 personnes travaillant au Québec n'ont pas les mêmes droits que les autres. Les institutions fédérales et les entreprises sous juridiction fédérale ne sont pas assujetties à la Charte de la langue française.

La CSN revendique que cette situation soit corrigée.

Les travaux de la CSN sur la francisation des entreprises

Au cours des derniers mois, nous avons participé à des rencontres et tenu certaines activités reliées à la défense de la langue :

- participation au *Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socio-économiques de Montréal* et suivi du plan d'action proposé;
- participation au comité de gouvernance sur la francisation en entreprise;
- rencontre (CSN) sur la francisation des entreprises;
- rencontre avec l'équipe du Conseil central du Montréal métropolitain;
- participation au congrès de trois fédérations.

Dans les prochains mois, un certain nombre d'activités sont prévues.

- *Rencontre avec les équipes de travail*

Nous rencontrerons les équipes de travail de la Fédération de la métallurgie et de la Fédération du commerce pour faire le point sur la situation linguistique et fournir les informations nécessaires pour une prise en charge par les syndicats. Nous restons disponibles pour rencontrer d'autres équipes de travail.

- *Formation des militantes et des militants*

Lors de notre rencontre de mars dernier, plusieurs représentants ont manifesté le besoin d'une formation sur la francisation des entreprises. Nous préparons une session expérimentale qui sera offerte en janvier 2010.

- *Rencontre annuelle sur la francisation*

Le 17 mars prochain, nous tiendrons à nouveau une rencontre sur la francisation. Nous discuterons notamment de la francisation des entreprises et des personnes issues de l'immigration, des accommodements raisonnables en matière linguistique et des obligations associées à l'utilisation des nouvelles technologies.

- *Congrès des conseils centraux*

Nous avons déjà convenu de participer au congrès du Conseil central du Montréal métropolitain afin d'y faire une présentation sur la francisation des entreprises et des personnes immigrantes. Nous souhaitons répéter cette initiative avec plusieurs autres conseils centraux.

- *Francisation des immigrants*

Un guide syndical est en préparation pour orienter les syndicats au sujet des nombreux programmes disponibles et pour les soutenir dans leur démarche de francisation.

L'enseignement collégial

Un autre débat a cours dans certains milieux soucieux de la préservation et de la promotion du français comme langue commune, soit d'étendre à l'enseignement collégial la portée de la loi 101. La CSN s'est prononcée sur le sujet, entre autres, lors de la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec :

D'autre part, la connaissance de l'anglais, qui est la langue de communication la plus employée dans le monde entre les personnes de langues différentes et la principale langue utilisée dans les échanges internationaux, doit être étendue et favorisée. Dans le contexte de l'intégration économique des Amériques, la connaissance d'autres langues, dont l'espagnol, doit aussi être vue comme de plus en plus nécessaire et encouragée par le système d'éducation.

Depuis 1995, 60 % des allophones vont au cégep anglais et 40 % au cégep français tandis que des francophones aussi vont dans des cégeps anglophones. La CSN n'estime pas pour autant qu'il est nécessaire et opportun de rendre obligatoires les études collégiales en français, comme ce l'est à l'école primaire et secondaire pour favoriser l'intégration à la société québécoise des enfants des communautés immigrantes.

D'une part, la formation dispensée par le cégep est de niveau supérieur, les étudiantes et les étudiants sont des adultes au sens de la loi et la fréquentation du cégep n'est pas obligatoire au Québec. D'autre part, les étudiants qui immigreront ici alors qu'ils sont déjà du niveau cégep doivent, outre par une formation spécifique adaptée à leurs besoins mentionnée plus haut, être intégrés à la société par les mêmes moyens que ceux utilisés pour les autres adultes qui ne sont pas aux études.

Le fait par ailleurs que 60 % des allophones optent pour des études collégiales en anglais ne signifie cependant pas qu'il y a une anglicisation automatique de ces étudiants qui ont fait leur primaire et secondaire en français. Deux hypothèses peuvent alors être formulées.

Selon la première hypothèse, ces étudiants cherchent une plus grande maîtrise de l'anglais dans l'espoir de faire leur vie en anglais en Amérique du Nord et dans l'économie mondiale, ce qui pourrait dénoter chez eux une faible identification au Québec et un doute que de participer au Québec français soit un atout au plan professionnel, social, culturel et économique.

Selon la deuxième hypothèse, ces étudiants cherchent une plus grande maîtrise de l'anglais, comme le font beaucoup d'étudiants de langue maternelle française, parce qu'ils estiment qu'ils auront alors un meilleur curriculum vitae du fait d'être bilingues ou polyglottes. Ils évaluent donc qu'ils pourront ainsi avoir, ici même au Québec, accès aux meilleurs emplois et aux emplois les mieux rémunérés, obtenir plus de chances de succès professionnels et une qualité de vie supérieure.

Comme société, il faut répondre à la deuxième hypothèse et faire en sorte que les étudiants qui le veulent puissent sortir du cégep en français avec une formation générale en anglais écrit et parlé qui leur permet d'en avoir une maîtrise acceptable et avec une formation d'appoint adaptée à la technique étudiée ou la profession.

Compte tenu de la reprise du débat et de notre intention d'y être associé, il nous apparaît important d'amorcer des travaux et de parfaire notre réflexion en fonction des réalités d'aujourd'hui. Au début de 2010, un comité de travail sera mis sur pied et les fédérations concernées seront invitées à y participer.

Conclusion

Il y a 40 ans, la CSN s'engageait avec d'autres organisations dans un front commun pour que le français devienne la seule langue d'usage au Québec et pour faire échec à tout projet de bilinguisation du Québec.

Cet engagement est encore pertinent aujourd'hui. La défense du fait français, la défense de la Charte de la langue française, de même que son application dans les milieux de travail nous commandent d'agir dans les entreprises où nous sommes présents. En ce sens, les syndicats ont un rôle déterminant à jouer. C'est pourquoi nous pensons qu'il nous faut ***Oser en français.***



**Confédération
des syndicats nationaux**

**La CSN à la
Conférence internationale
de Copenhague**

Conseil confédéral
Québec, 3 et 4 décembre 2009

Table des matières

Le protocole de Kyoto	693
Historique.....	693
Pénalités et sanctions au non-respect des GES	693
Mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto.....	693
La ratification du protocole	694
 Conférence internationale de Copenhague.....	 695
 La Confédération syndicale internationale.....	 695
Réduire significativement les gaz à effet de serre.....	696
Assurer une transition respectueuse du travail décent.....	696
Interpeller nos gouvernements	696
 Mémoire de la CSN sur les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l’horizon de 2020	 697
La cible de réduction	697
Secteurs priorités.....	698
Bourse du carbone et achats de crédit sur le marché international.....	699
Initiatives qui permettraient d’atteindre la cible privilégiée	699
La place des travailleuses et des travailleurs et celle de leur organisation	699
 Les cibles et les programmes canadiens pour le protocole de Kyoto	 700
 Où se situe le Québec?.....	 700
 Que faut-il attendre de la Conférence de Copenhague?	 702

Le protocole de Kyoto

Historique

Le protocole de Kyoto, signé au Japon en 1997, est un traité international en vertu duquel 38 pays développés se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de 6 % sous le niveau de 1990, de 2008 à 2012.

Au moment de sa signature, seuls les pays développés étaient soumis aux objectifs de réduction. Les pays émergents et ceux en développement n'avaient pas d'engagement quantifié de réduction pour ne pas nuire à leur développement et parce que les pays industrialisés sont responsables en grande partie des émissions de gaz à effet de serre.

Ce protocole porte sur la réduction de six gaz à effet de serre dont le dioxyde de carbone (CO₂)¹. Certains de ces gaz ont une durée de vie de 50 000 ans (réf.). Plusieurs autres gaz existent, mais seuls ces six gaz sont inclus au protocole de Kyoto et accentuent le phénomène de l'effet de serre naturel.

Pénalités et sanctions

Jusqu'à présent, la première partie du protocole de Kyoto (2008–2012) n'a pu résoudre la question de la mise en application des sanctions en cas de violation de ces obligations. Le protocole doit être amendé si l'on veut que des pénalités soient juridiquement obligatoires. Toutefois, le protocole de Kyoto prévoit des sanctions pour le non-respect de ses obligations de réduction :

1. Pour chaque tonne qui n'a pas été réduite, il doit y avoir compensation au cours de la deuxième période (2012–2020). La tonne à réduire passe à 1,3 tonne.
2. Le groupe d'exécution suspend la participation de cet État au marché international des droits d'émission.
3. Le groupe d'exécution exige l'élaboration d'un plan d'action afin de corriger la situation.

Mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto

Les mesures déployées dans les plans d'action de chaque pays doivent conduire à l'essentiel des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais pour faciliter la réalisation des engagements pris par les pays développés, le protocole prévoit le recours à certains mécanismes qui permettent à un pays qui les utilise d'atteindre ses objectifs nationaux.

Voici les mécanismes mis en place dans le protocole :

- Le mécanisme de permis négociable : il s'agit d'un système de permis d'émissions (bourse du carbone).

¹ Les autres gaz sont les suivants : le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrocarbures fluorés, les hydrocarbures fluorés entièrement halogénés (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆).

- Le mécanisme de développement propre (MDP) : il s'agit d'un système où les pays développés qui investissent dans des projets qui ont un impact sur la réduction des émissions de GES, dans les pays en développement, pourront recevoir des crédits d'émissions.
- La mise en œuvre conjointe (MOC) : il s'agit d'un autre mécanisme de financement, mais qui vise le stockage de carbone ou la réduction d'émissions de GES, il permet aux pays développés d'investir dans des pays en économie de transition de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est principalement. Ce système génère également des crédits d'émissions.

La ratification du protocole

Au 18 novembre 2005, c'est 182 pays sur les 192 indépendants qui avaient ratifié le protocole. En 2009 le seul pays qui a signé, mais qui ne l'a pas ratifié ce sont les États-Unis, le sénat ayant refusé de le faire en 1997.

Pour que le protocole de Kyoto entre en vigueur, il fallait qu'au moins 55 pays ratifient le traité et que les pays signataires émettent au total au moins 55 % des GES émis en 1990.

Liste des rendez-vous internationaux de la lutte aux changements climatiques

Conférence mondiale sur le climat (Genève, 1979)
 Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone (1985)
 Création du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 1988)
 Publication du premier rapport du GIEC (1990)
 Deuxième Conférence mondiale sur le climat (décembre 1990)
 Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Rio de Janeiro, 1992)
 Deuxième rapport du GIEC (1995)
 Troisième Conférence des parties (CdP3) : Le protocole de Kyoto (Kyoto, 1997)
 Quatrième Conférence des parties à Buenos Aires (novembre 1998)
 Troisième rapport du GIEC (2001)
 Sixième Conférence des parties à La Haye (novembre 2000)
 Sixième Conférence des parties — bis à Bonn (juillet 2001)
 Septième Conférence des parties à Marrakech (octobre 2001)
 Huitième Conférence des parties à New Delhi (2002)
 Neuvième Conférence des parties à Milan (2003)
 Dixième Conférence de parties à Buenos Aires

Entrée en vigueur du protocole de Kyoto (février 2005)

Onzième Conférence des parties et première réunion des parties au protocole de Kyoto, Montréal (du 28 novembre au 9 décembre 2005)

Quatrième rapport du GIEC (2007)

Treizième Conférence des parties et troisième réunion des parties au protocole de Kyoto, Bali (2007).

Quatorzième Conférence des parties et quatrième réunion des parties au protocole de Kyoto (Poznan, 2008)

Deuxième sommet des chefs des états fédérés et des régions sur les changements climatiques (Poznan, 2008)

- (1) Conférence des Parties à la Convention sur les changements climatiques : organe subsidiaire de mise en œuvre. Organe suprême de la convention. Sa mission est d'assurer l'application de la convention. La Conférence des Parties se réunit périodiquement pour évaluer les progrès de mise en œuvre des décisions antérieures et pour préparer les discussions à venir.
- (2) GIEC : Regroupement d'experts mondiaux sur la situation du climat. Sa mission est de procéder à un examen critique de la littérature scientifique publiée et d'en dégager une synthèse pour éclairer les décideurs.

Conférence internationale de Copenhague

Il s'agit de la quinzième Conférence des Parties¹ (CdP15) de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui réunira les dirigeants de 193 pays qui devront s'entendre sur les efforts à déployer afin de réduire les GES, à moyen et à long termes, et de développer des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Les discussions doivent aboutir à la signature d'un accord qui définira les nouveaux objectifs de la communauté internationale pour l'établissement de *post*Kyoto.

La Confédération syndicale internationale

Depuis sa fondation en 2006, la Confédération syndicale internationale (CSI) met en avant la question de l'environnement. Consciente que le modèle de développement actuel rend la création de la richesse dépendante de la détérioration de l'environnement, la CSI propose d'agir globalement et invite l'ensemble de ses organisations affiliées à intégrer cette question dans leur programme syndical national. Porteuse d'un autre modèle de développement, la CSI participera à la prochaine conférence de l'ONU qui aura lieu à Copenhague en décembre prochain. C'est plus de 400 délégué-es et responsables des questions environnementales qui se réuniront pour proposer un changement de cap important dans l'émission des gaz à effet de serre (GES) en soumettant des propositions alternatives et durables au modèle actuel de développement.

***Réduire significativement
les gaz à effet de serre***

La CSI réclame une réduction significative des GES (entre 25 % et 40 %) d'ici 2020; elle partage l'objectif du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC-G20) qui souhaite réduire d'ici 2050 les GES de 85 % par rapport au niveau de 1990. Pour la Confédération syndicale internationale cette diminution des GES doit nécessairement s'appuyer sur l'utilisation de ressources énergétiques alternatives qui permettront une réduction significative des énergies carbonées comme le pétrole et le charbon. Confrontée à un modèle de développement massif des pays émergents et à une consommation effrénée dans les pays du Nord, la CSI, comme plusieurs groupes environnementaux, revendique auprès des gouvernements des politiques qui permettront d'endiguer cette course folle vers de plus grands périls écologiques. Non seulement les États doivent se responsabiliser en adoptant des objectifs clairs de réduction, mais ils doivent aussi mettre en place des mécanismes facilitant l'utilisation des énergies propres.

***Assurer une transition
respectueuse du travail décent***

La CSI croit que cette réduction significative des GES représente tout un défi de transition directement liée au mode de vie et de production. Le monde du travail est directement concerné par cette question. La CSI considère que cette transition vers un autre modèle de développement respectueux de l'environnement représente une opportunité certaine afin de revendiquer des emplois verts et décents. Des emplois verts seront en lien avec un mode de production qui nécessite moins de consommation d'énergie et entraîne moins de pollution. Pour la CSI, un accord sur les changements climatiques doit être accompagné d'une entente sur la participation des syndicats dans les processus de transformations du travail. Des investissements importants doivent être envisagés, ainsi que la mise en place d'un programme de formation garantissant aux travailleurs une capacité réelle d'adaptation.

Interpeller nos gouvernements

Le succès ou non d'une conférence comme celle de Copenhague dépend directement de la capacité de la société civile à influencer les gouvernements nationaux. On le sait, la réussite à long terme de la réduction significative des GES implique une entente à l'échelle mondiale entre les acteurs. La logique de la concurrence entre les États et les firmes multinationales n'incite pas tellement les décideurs publics à mettre en place des politiques qui pourraient être considérées contraires aux échanges mondiaux. Cependant, les pressions de plus en plus importantes pour un changement significatif d'orientation risquent finalement d'amener les gouvernements nationaux à ratifier un accord qui sera peut-être jugé insuffisant, mais qui permettra néanmoins d'ouvrir la porte à des transformations significatives.

L'action de la CSI et de ses organisations affiliées est en ligne droite avec cet objectif.

Mémoire de la CSN sur les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon de 2020

Le projet de loi n° 42 adopté en juin dernier a modifié la Loi sur la qualité de l'environnement pour y introduire un certain nombre de dispositions dont la tenue d'une consultation particulière précédant la détermination des cibles. Plusieurs groupes écologistes, des représentants du monde des affaires, municipal et syndical – dont la CSN, y ont participé.

Le guide de consultation et les sujets sur lesquels nous étions invités à donner un point de vue, nous ont permis de présenter à la Commission des transports et de l'environnement, ainsi qu'à la ministre responsable madame Line Beauchamp, les attentes de la Confédération sur ces sujets. Nous avons insisté sur la nécessaire participation des travailleuses et travailleurs et de leur organisation, sur le plan sectoriel et sur le plan régional, aux discussions sur l'impact des changements climatiques, les mesures à développer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, les mécanismes de transition et d'adaptation à mettre en place et le développement d'emplois verts et décents.

Dans un premier temps, nous avons souligné aux membres de la Commission que le dossier de l'environnement a toujours fait partie des préoccupations syndicales. D'abord, dans les milieux de travail, plus particulièrement dans le cadre de la santé et de la sécurité du travail et puis rapidement en dehors des limites physiques des lieux de travail pour traiter des problèmes environnementaux rencontrés dans les communautés, dans les régions. Nous avons souligné les réflexions, les engagements et les travaux faits par les syndicats, les fédérations et les conseils centraux concernant le dossier environnemental. Enfin, en ce qui a trait aux dossiers des changements climatiques, nous avons indiqué les orientations des derniers congrès, entre autres, notre soutien aux différentes représentations visant à forcer le gouvernement fédéral à respecter les engagements pris dans le cadre de Kyoto et notre volonté d'être associés, tant au plan sectoriel que régional, aux discussions concernant les changements technologiques nécessaires pour contrer les émissions de GES ainsi que leur impact sur l'emploi et le travail et les mesures d'adaptation et de transition.

La cible de réduction

Nous n'avons pas défini de cible précise, mais il nous semblait normal que le rythme politique suive le rythme scientifique. Nous avons proposé un intervalle se situant entre 25 % et 40 % pour 2020, par rapport aux émissions de 1990. Si le gouvernement adoptait une cible de réduction de 25 %, cela se traduirait par une réduction supplémentaire d'environ 19 % par rapport aux émissions émises en 2012 puisque nous devrions atteindre les objectifs de réduction de 6 % en 2012. D'ailleurs, le plan d'action du Québec sur les changements climatiques et le guide de consultation font référence au dernier rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à ses conclusions.

Secteurs priorisés

Trois secteurs d'activité ont été priorisés soit ceux du transport, de l'industrie et du bâtiment (résidentiel, commercial et institutionnel) pour les raisons suivantes. D'une part, ces secteurs sont responsables de la majorité des émissions de GES au Québec puisqu'on utilise des combustibles fossiles (dont le pétrole) comme source d'énergie; d'autre part, tous les analystes prédisent la fin de l'époque du pétrole à bon marché. Nous sommes persuadés que les économies faibles en émissions de carbone et moins dépendantes des hydrocarbures seront mieux positionnées pour faire face aux augmentations du coût de ces ressources et au marché.

Dans le secteur des transports (40 % des GES), plusieurs mesures et orientations ont été proposées telles que : diminuer le parc automobile en orientant la mobilité des personnes autour du transport en commun et du transport actif; favoriser l'arrimage du transport collectif et du transport actif de même que le partage de la route entre cyclistes et autres utilisateurs; exploiter le potentiel de développement du transport collectif électrifié pour le transport urbain et interurbain; diminuer significativement le transport des marchandises par camion et le limiter aux courtes distances (accentuer le transport ferroviaire et le transport naval); déployer des mesures fiscales incitatives orientant la mobilité des personnes vers le transport collectif.

Nous avons également indiqué que, pour diminuer l'utilisation de l'automobile, pour développer les circuits courts de distribution et une alimentation de proximité, nous devons revoir nos modèles d'aménagement du territoire, augmenter la densité du tissu urbain, protéger les terres fertiles et rompre avec le modèle d'étalement urbain qui caractérise plusieurs développements.

Sur le plan industriel, nous avons reconnu les efforts faits par le secteur de l'aluminium pour diminuer de façon appréciable ses émissions, nous avons invité le gouvernement à poursuivre les efforts avec les autres sous-secteurs afin d'atteindre les objectifs initiaux de réduction pour 2012. De plus, étant donné que 59 % des émissions du secteur industriel proviennent de la combustion (41 % proviennent des procédés fixes), nous avons recommandé de déployer des mesures afin de favoriser la conversion des industries vers l'électricité.

Compte tenu de l'augmentation de 41 % des émissions de GES pour les bâtiments commerciaux et industriels, nous avons suggéré qu'un effort particulier vienne des bâtiments institutionnels et que l'objectif de réduction soit similaire à celui consenti par les réductions de GES pour les bâtiments résidentiels. Ces augmentations d'émissions étant attribuables à la demande croissante d'énergie pour le chauffage de nouveaux bâtiments, nous encourageons le transfert des systèmes au mazout vers l'électricité et l'implantation de système à haute efficacité énergétique favorisant la baisse de consommation d'énergie. Enfin, nous encourageons le gouvernement à se doter d'une véritable politique de construction écologique et à apporter les modifications nécessaires au Code du bâtiment.

***Bourse du carbone et achats de crédit
sur le marché international***

En adoptant le projet de loi n° 42, le gouvernement a mis en place un système de plafonnement et d'échanges de droits d'émissions de carbone. Le gouvernement prétend qu'il parviendra ainsi à atteindre ses objectifs de réduction dans les secteurs industriel et manufacturier. Nous n'avons pas d'objections à la mise en place d'un tel système dans la mesure où cela se fait dans un marché réglementé comme cela semble se dessiner avec la bourse du carbone de Montréal, le marché réglementé étant plus solide et plus stable.

Le recours à l'obtention de crédits sur le marché international par le mécanisme de développement propre, mécanisme économique de la finance du carbone élaboré dans le cadre du protocole de Kyoto, consiste à porter au crédit des pays développés les efforts que des entreprises peuvent faire à titre de coopération internationale dans un pays en développement. Tout en étant d'avis qu'il faut prioriser la réduction de GES sur notre territoire, nous croyons qu'il peut être utilisé pour atteindre les objectifs de réduction de GES à la condition que cela se fasse dans une perspective de développement durable et en accord avec les communautés locales et dans un marché réglementé. Si des revenus sont obtenus par ce mécanisme de développement propre, nous recommandons qu'ils soient pris en charge par le gouvernement et réinvestis dans la société québécoise dans un fonds d'adaptation aux changements climatiques.

***Initiatives qui permettraient
d'atteindre la cible privilégiée***

Nous avons suggéré certaines initiatives qui s'inscrivent dans les orientations déjà adoptées par le mouvement pour assurer un développement durable comme d'associer le ministère du Travail aux travaux menant à l'élaboration de politiques et de programmes visant la réduction des GES afin de mesurer les impacts sur l'emploi; d'inclure aux appels d'offres une grille pour inscrire les actions qui réduisent les GES et qui permettraient d'amasser des crédits de carbone monnayables sur les marchés réglementés; de soutenir et de valoriser les entreprises de recyclage dont les projets de récupération du bois et de mettre en place les conditions pour développer un marché.

***La place des travailleuses et des travailleurs
et celle de leur organisation***

Les prochaines phases de réduction d'émissions de GES risquent d'être plus exigeantes et nécessiteront une implication de tous les acteurs de la société québécoise. Ils seront au rendez-vous dans la mesure où ils sont associés aux démarches entreprises, que les consensus nécessaires se dégagent et qu'ils perçoivent une réelle volonté d'atteindre les objectifs fixés. Nous avons affirmé que nous étions disposés à jouer un rôle actif dans l'examen des enjeux propres à chaque secteur d'activité et à chaque région en matière de réduction de GES ainsi que leur impact sur l'emploi, sur le travail et sur les régions.

Les cibles et les programmes canadiens pour le protocole de Kyoto

Le Canada a ratifié le protocole de Kyoto, mais cela n'a pas empêché le gouvernement Harper d'affirmer dès 2006 que les objectifs de Kyoto étaient irréalistes et inaccessibles. Lors de la Conférence de Nairobi, il a même souhaité réviser le protocole. Les représentants arriveront à cette conférence avec des positions attentistes et rien ne nous indique un changement important des positions canadiennes.

Le gouvernement du Canada cherche à réduire les GES de 20 %, sur la base de émissions émises en 2006, d'ici 2020 ce qui équivaut à 3 % par rapport à la cible convenue dans le cadre du protocole de Kyoto. Ensuite, il s'engage à les réduire de 60 à 70 %, d'ici 2050. Pour atteindre ces objectifs, il s'est engagé à :

- viser à ce que d'ici 2020, 90 % de l'électricité du pays provienne de sources non polluantes (exemple : eau, nucléaire, charbon propre et vent);
- adopter une réglementation rigoureuse pour limiter les GES provenant du secteur de l'automobile;
- poursuivre le dialogue sur l'énergie propre avec le gouvernement américain;
- investir plus de 2 milliards de dollars par l'entremise du Plan économique pour protéger l'environnement en misant sur la transformation technologique;
- jouer un rôle actif et constructif lors des entretiens sur les changements climatiques qui précéderont la Conférence des Nations Unies qui auront lieu en décembre.

L'analyse de la position canadienne concernant les cibles de réduction, démontre un portrait modeste et dérisoire d'actions concrètes et dépendantes de celles que prendra le gouvernement américain, ce qui fait dire à plusieurs intervenants que le gouvernement canadien n'a malheureusement pas de plan permettant une réduction significative des émissions de GES. Par contre, le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique se sont donné des objectifs de réduction plus ambitieux, ce qui forcera peut-être le gouvernement à modifier sa position initiale. Dans le cas contraire, le maintien de la position canadienne permettra aux autres provinces d'augmenter leurs émissions de GES (11.5%)².

Où se situe le Québec?

À deux semaines de la Conférence de Copenhague, le gouvernement du Québec annonçait sa cible de réduction de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 20 % sous le niveau de celle émise en 1990, d'ici 2020, et que cette cible pourrait être plus élevée selon le résultat des négociations internationales et des efforts qui pourraient être consentis par les autres partenaires économiques du Québec.

² Journal *Le Devoir*, 1^{er} décembre 2009.

La cible fixée par le gouvernement du Québec est inférieure à celle préconisée par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le GIEC, mais supérieure à tous les engagements connus de ses partenaires nord-américains (Canada - 3 %, Ontario -15 %, Colombie-Britannique - 11 %, Nouvelle-Angleterre -10 %, États-Unis - 4 %). Le Québec se retrouve donc avec l'objectif le plus ambitieux en Amérique du Nord, objectif qui se calque sur celui de l'Union européenne.

Lors de la conférence qu'il a prononcée au Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM), le premier ministre a indiqué que, pour réaliser cet objectif, le gouvernement intensifiera le développement du transport collectif et intermodal; qu'il réduira la place de l'automobile au profit du transport collectif (la personne invitée à présenter le mot d'ouverture a d'ailleurs indiqué à monsieur Charest que « modifier la position de son gouvernement dans le dossier de l'échangeur Turcot serait un signe concret démontrant la volonté de son gouvernement d'atteindre la cible ») et que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sera modifiée pour mieux contrer l'étalement urbain.

Il favorisera également l'électrification du transport des personnes (on prévoit l'utilisation d'un million de véhicules électriques hybrides d'ici 10 ans). Les systèmes de chauffage au mazout seront graduellement éliminés; les politiques d'économie d'énergie et de substitution des carburants polluants seront accentuées et l'utilisation du bois dans la construction sera stimulée ainsi que la valorisation énergétique de la biomasse. Le premier ministre a également souligné son intention d'acheter des crédits d'émissions dans les pays en développement au moyen de systèmes de plafonds et d'échanges pour atteindre son objectif. S'il atteint son objectif, les émissions de GES diminueraient de 11 à 8 t CO₂ par habitant comparativement à 9 t CO₂ pour la communauté européenne.

Le premier ministre ne s'est pas gêné non plus pour critiquer ouvertement la position du gouvernement canadien et la faiblesse du plan fédéral. Il craint que les exportations canadiennes subissent les effets de son inaction en cette matière et se voient imposer des taxes vertes par d'autres pays, dont ceux de l'Europe. Les ouvertures faites par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant ces taxes sont très menaçantes pour un Québec exportateur de richesses naturelles et de produits manufacturiers.

Le Québec a-t-il les moyens de ses ambitions? Plusieurs analystes pensent que oui. À la suite de l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto, le gouvernement du Québec a adopté un certain nombre de politiques de programmes et de mesures qui constituent son *Plan d'action 2006-2012*. La mise en application de ces politiques et mesures lui permet de dire qu'en 2012 il aura atteint la cible de réduction pour laquelle le Canada s'était engagé, soit de réduire de 6 % ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année de référence de 1990. Ce plan comprend 26 actions de réduction ou d'évitement et devrait totaliser un potentiel de réduction des GES de 14 580 kt CO₂ à l'aube de 2012. La poursuite de ce plan, l'accentuation de certaines mesures énumérées plus tôt dont celles concernant le transport (40 % des émissions des GES) et le transfert des systèmes de chauffage au mazout vers une énergie propre ou moins polluante,

l'adoption de nouvelles politiques, notamment celle concernant la gestion des matières résiduelles et le plan d'action qui l'accompagnera constituent des assises solides pour atteindre la cible visée.

Que faut-il attendre de la Conférence de Copenhague?

À quelques jours de la conférence, à la suite de l'annonce des intentions américaines et chinoises, le secrétaire général de l'ONU a exprimé son optimisme en parlant de succès en vue et se dit persuadé que les négociations vont permettre d'adopter une déclaration forte.

Malheureusement, il semble que les écueils restent importants pour satisfaire les attentes de tous ceux qui espèrent que les recommandations du GIEC se traduisent par un accord définissant la cible de réduction pour 2020.

Les enjeux politiques sont nombreux, en voici un bref portrait. Les disparités entre les pays du Nord et du Sud sont à la base du ralentissement des négociations. Depuis, le développement de l'industrialisation, les émissions de gaz à effet de serre (GES) viennent du Nord alors les pays du Sud réclament un véritable engagement des pays du Nord avec des cibles contraignantes. L'équité commande que les pays qui ont contribué à l'accumulation accélérée et phénoménale de CO₂ (les pays en développement assument 80 % des conséquences des GES, mais ne sont responsables que de 30 % des émissions) commencent par donner l'exemple en réduisant les émissions polluantes. Les pays industrialisés veulent que les pays émergents s'engagent avec des cibles contraignantes (les pays en développement étaient responsables en 2003-2004 de 73 % de la croissance des émissions).

L'ouverture de la Chine, conforme au principe « responsabilité commune mais différenciée », ainsi que celle des États-Unis qui accepteraient de se lier à des objectifs de réduction exprimés en chiffres absolus, semblent être un pas important, mais insuffisant à ce stade-ci. La Chine et les États-Unis sont les principaux émetteurs de GES, toutefois la Chine est encore considérée comme un pays émergent.

D'ailleurs, les chercheurs s'entendent et mentionnent que les changements climatiques ont déjà des impacts sur les pays en voie de développement comme les inondations, la fonte des glaciers, les incendies forestiers, l'érosion côtière accélérée, les ondes de tempête, l'invasion d'insectes nuisibles, etc. Autre constat, les pays insulaires vivent et craignent la montée des eaux et la délocalisation de leur population. Cet impact est déjà réel. Leur voix est malheureusement peu entendue en raison de leur manque de ressources.

Si plusieurs se questionnent sur la portée de l'entente qui sera signée à Copenhague, tous les espoirs sont permis pour sensibiliser l'humanité au problème de GES et de pollution pour ouvrir la voie à une négociation permanente et une sensibilisation planétaire.



Déclaration du Rassemblement des jeunes de la CSN 2009

On a mis quelqu'un au monde, on devrait peut-être l'écouter

Un musicien parmi tant d'autres, Serge Fiori

Nous, *jeunes travailleuses et travailleurs syndiqués*, réunis à l'occasion du Rassemblement des jeunes de la CSN autour du thème *L'implication syndicale en environnement pour un développement durable*, les 19 et 20 novembre 2009, à Québec, **soutenons** que nous sommes préoccupés par les changements climatiques, la pollution des eaux, de l'air et du sol, la perte de la biodiversité, la pénurie d'eau, la rareté et l'épuisement des ressources naturelles et la crise alimentaire. L'action syndicale ne se limite pas qu'à la stricte négociation des conditions de travail et de rémunération. Les syndicats revendiquent l'accès à un travail décent, de même que la participation aux décisions qui gouvernent l'organisation sociétale, surtout lorsqu'elles ont un impact sur le travail, la santé publique, la répartition de la richesse et le milieu naturel essentiel au maintien de la vie.

Nous affirmons que la crise financière, économique, sociale, environnementale et alimentaire que nous connaissons est la résultante d'un modèle de consommation, de production et de partage de la richesse qui s'avère écologiquement, socialement et économiquement insoutenable et que c'est toute la population qui en paie et continuera d'en payer le prix.

Toute tentative de sauver ce modèle empreint de la pensée néolibérale ne fera que repousser l'ultime limite à un moment où la situation sera encore plus grave, plus incontrôlable. Nous avons à craindre la façon dont seraient partagées les ressources nécessaires à la vie.

C'est maintenant qu'il faut mobiliser et orienter les énergies vers l'émergence d'un développement dont l'objectif premier est le bien-être des personnes, ce qui exige un meilleur partage des ressources. Le respect de l'environnement devient une condition et l'économie, un moyen.

1. Un modèle de développement au bout du rouleau

Le développement économique qui carbure à une croissance infinie, à une polarisation et à une financiarisation à outrance de l'économie est dépassé, au bout du rouleau, rempli de contradictions et de corruptions chroniques.

Dans sa course effrénée à l'accumulation et aux profits, le modèle de développement capitaliste a failli à ses promesses. Il pille l'environnement et rase le bien-être des populations en les appauvrissant toujours plus. Résultat : les inégalités sociales et économiques sont de plus en plus fortes et criantes. Les ressources naturelles s'épuisent graduellement. Les pollutions se multiplient au point de nuire à notre santé et de rendre l'eau imbuvable. Le réchauffement climatique global engendré par les activités humaines et des pratiques énergivores, notamment dans les industries et le transport, menace aujourd'hui la survie de l'humanité.

2. Le développement durable, un projet à construire collectivement

Nous, jeunes travailleuses et travailleurs, ne sommes pas des instruments au service de l'économie mais des acteurs conscients de nos responsabilités face aux générations à venir. Des acteurs convaincus qu'un véritable développement durable n'est pas un « turbocapitalisme » devenu vert, mais plutôt un projet à construire collectivement et nous avons cette capacité d'y participer.

Nous croyons que la crise actuelle est une occasion unique de redonner du sens au développement économique et de préciser le rôle des travailleuses et travailleurs, syndiqués ou non, et des syndicats dans la mise en place de conditions qui privilégient l'équité sociale, l'efficacité économique, la préservation de l'environnement et la démocratie participative.

Nous avons la connaissance et les savoir-faire pour agir sur les enjeux d'aujourd'hui et de demain. Les travailleuses et travailleurs ainsi que les syndicats ont leur mot à dire et une place à prendre au sein des entreprises et des institutions pour que l'emploi et la protection de l'environnement cessent d'être vus comme deux notions irréconciliables mais qu'ils deviennent un levier pour orienter notre développement économique et social.

Il est temps de déployer une vision d'avenir où les emplois créés soient désormais des emplois verts et décents qui contribuent à réduire les impacts de nos activités économiques sur les écosystèmes. Les travailleuses et les travailleurs doivent participer à ce changement et ainsi permettre la transformation des milieux de travail dans le cadre d'une transition juste.

Nous croyons que la prise en charge par les travailleuses et les travailleurs des problèmes environnementaux liés à leur milieu de travail est une occasion d'agir sur les émissions de gaz à effet de serre, la réduction du bruit, de la poussière, de la

contamination des ressources, de la consommation d'eau et d'énergie, sur le gaspillage des matières premières et la gestion des matières résiduelles. Elle est une occasion de s'informer, de se former et de proposer de nouvelles façons de faire.

Cette prise en charge des enjeux environnementaux est une occasion sans pareil de renouveler l'action syndicale en même temps que l'activité économique.

Nous interpellons les entreprises, les institutions et les gouvernements. Le développement durable est une construction collective où ils occupent un rôle clé.

Au-delà de leurs obligations légales, les entreprises et les institutions doivent se comporter de façon responsable en intégrant dans leurs relations et leurs opérations au quotidien le respect des droits humains, des droits fondamentaux au travail, de l'environnement et des communautés, où elles s'installent.

De son côté, l'État doit exercer la plénitude de ses responsabilités et légiférer pour favoriser une plus grande participation des travailleuses et des travailleurs dans leur milieu de travail. Il doit permettre, entre autres, la mise en place de comités d'entreprise chargés d'évaluer les actions ou modifications susceptibles de mieux lutter contre les changements climatiques, de réduire l'empreinte écologique et de protéger la santé des travailleuses et des travailleurs ainsi que de leur communauté.

3. Un nécessaire changement des mentalités

Nous agissons déjà dans nos milieux de travail pour changer les mentalités et adopter des pratiques qui soient respectueuses des personnes et de l'environnement.

De nouvelles pratiques sont portées par des travailleuses et travailleurs de toutes les générations. Par exemple :

- des syndicats jouent un rôle actif pour obtenir dans leur milieu de travail la certification « Ici on recycle »;
- sur un plan régional, conjointement avec d'autres organisations, des pratiques communes d'achats aux niveaux local et régional sont mises en place;
- la réduction à la source du papier par différents moyens comme l'impression recto verso et l'émission de bordereaux de paie par Internet est appliquée;
- des politiques et des habitudes de covoiturage commencent à s'imposer;
- des comités verts sont formés pour proposer de nouvelles façons de faire aux employé-es et aux employeurs;
- des politiques vertes modifiant les pratiques de gaspillage sont adoptées;

- les 4RV sont mis en place et hiérarchisés : d'abord la réduction de la consommation, la réutilisation des produits, la récupération de matériel, leur recyclage puis leur valorisation.

Plusieurs actions et gestes ont été posés, mais beaucoup reste encore à faire. Changer les mentalités ne se fait pas en un jour.

La prise en charge syndicale de la question environnementale par les travailleuses et les travailleurs peut faire une différence.

Nous, jeunes travailleuses et travailleurs, nous tournons vers la CSN, ses conseils centraux et ses fédérations pour être soutenus et outillés dans les actions syndicales à poser localement. Nous croyons que notre action aura des répercussions importantes sur ceux qui nous entourent dans la mesure où nous exercerons ensemble un leadership inspirant.

4. Agissons vite!

Devant l'ampleur des déséquilibres économiques, sociaux et écologiques que provoque la crise actuelle à l'échelle du globe, nous n'avons ni les moyens ni le temps de rester indifférents. Il faut agir vite!

Nous, jeunes travailleuses et travailleurs de la CSN, nous engageons dans nos milieux de travail à additionner les gestes concrets et à interpeller nos employeurs pour transformer les pratiques actuelles de production de biens et services et ainsi favoriser une consommation responsable.

Nous nous engageons aussi à multiplier les lieux d'action d'où pourra émerger un monde d'économie plutôt que de gaspillage. Un monde de solidarité aux multiples visages. Un monde qui privilégie le respect des droits humains et des droits fondamentaux du travail. Un monde dont l'empreinte écologique sera modeste car l'économie sera au service de la société et non l'inverse.

Dans la construction de ce monde fondé sur le développement durable, nous, jeunes travailleuses et travailleurs, demandons qu'une attention particulière soit portée à ce que :

- les gouvernements fédéral et provincial respectent les recommandations du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) et se donnent ainsi des cibles ambitieuses de réduction de gaz à effet de serre. Nous les invitons à négocier de bonne foi à Copenhague et dans les autres rencontres internationales visant l'adoption de protocoles mondiaux sur les changements climatiques. Les gouvernements doivent se donner les moyens d'atteindre véritablement leurs cibles.

Dans la construction de ce monde fondé sur le développement durable, nous, jeunes travailleuses et travailleurs, demandons qu'une attention particulière soit portée à ce que :

- les comités sectoriels et régionaux qui ont fait l'objet d'une proposition adoptée lors du dernier congrès de la CSN de mai 2008, aient pour mandat d'analyser les impacts sur l'emploi des changements climatiques, des mesures d'adaptation à ces changements ainsi que des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de proposer des stratégies afin de mettre en œuvre une transition juste vers une réalité où dominent les emplois verts et décents. Ces espaces de dialogue social doivent grouper sur le plan sectoriel des travailleuses et des travailleurs, les organisations qui les représentent, des représentants gouvernementaux, des employeurs, des spécialistes et des groupes environnementaux. Sur un plan régional, ces comités doivent aussi inclure d'autres groupes de défense de la société civile.

Dans la construction de ce monde fondé sur le développement durable, nous, jeunes travailleuses et travailleurs, demandons qu'une attention particulière soit portée à ce que :

- les gouvernements s'assurent qu'à l'intérieur des plans de lutte aux changements climatiques, ils se donnent les moyens de vérifier que les principaux acteurs économiques réduisent véritablement leur empreinte écologique. Nous leur demandons d'agir particulièrement sur la réduction du gaspillage, sur le développement du transport en commun, sur la gestion des matières résiduelles ainsi que sur le renforcement des écosystèmes.

Dans la construction de ce monde fondé sur le développement durable, nous, jeunes travailleuses et travailleurs, demandons qu'une attention particulière soit portée à ce que :

- nous puissions obtenir une loi sur le droit et le devoir d'alerte comme celle réclamée par la CSN pour le secteur alimentaire. À cet effet, nous revendiquons une loi qui protège les travailleuses et les travailleurs qui dénoncent une situation socialement inacceptable ou dangereuse pour la santé de la population et des écosystèmes.

Nous, jeunes travailleuses et travailleurs syndiqués réunis autour du thème *L'implication syndicale en environnement pour un développement durable*, les 19 et 20 novembre 2009 à Québec, nous engageons au sortir de ce rassemblement à promouvoir cette déclaration dans nos syndicats, dans les instances de la CSN, des fédérations, des conseils centraux, dans nos milieux de travail ainsi que sur la place publique.